

Direction des Affaires culturelles

Archives municipales et Documentation

**Elections municipales
14 et 21 mars 1971**

**Conseil municipal
Installation**

21 mars 1971

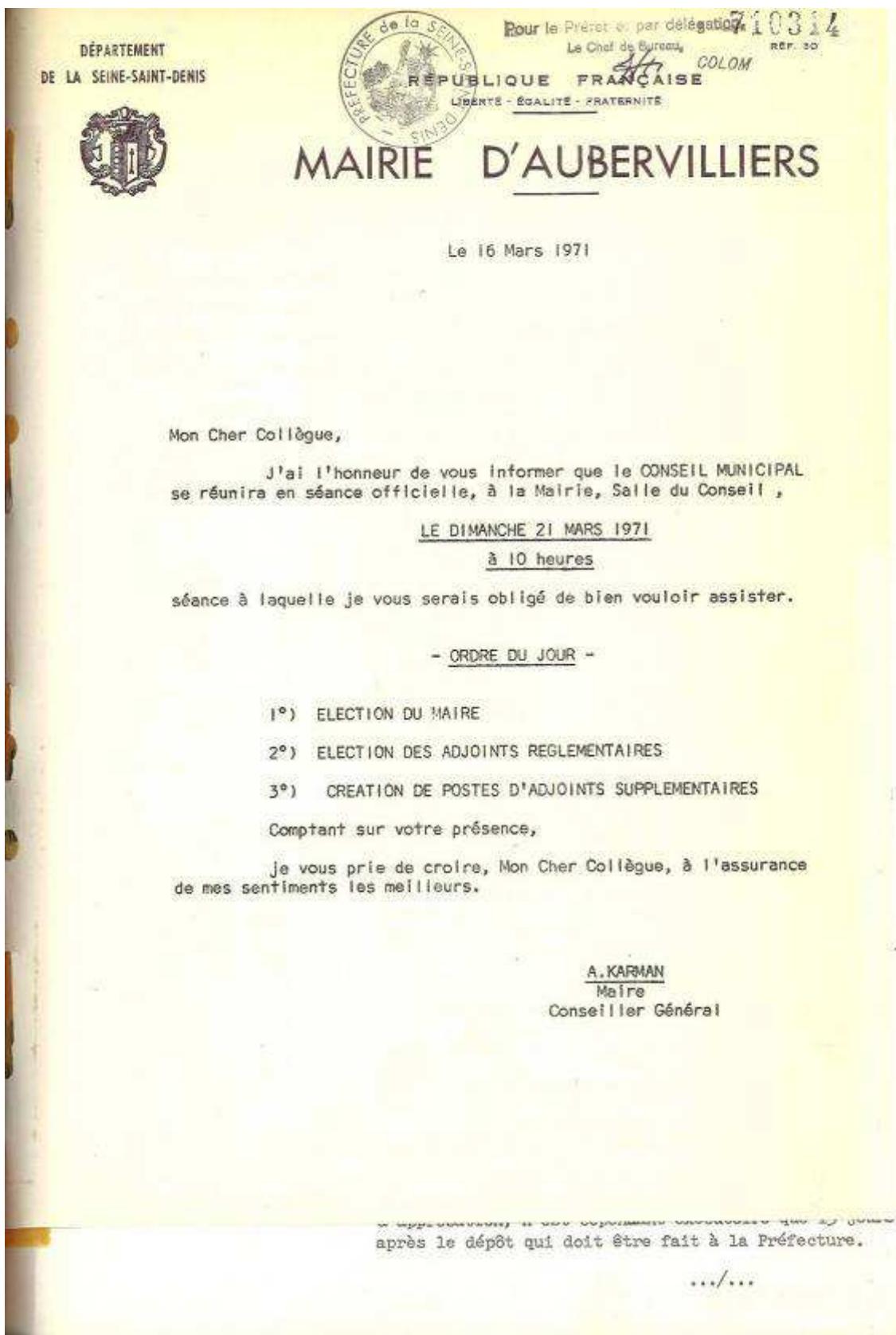
Sommaire

Elections municipales du 14 et 21 mars 1971

Conseil municipal, séance du 21 mars 1971 : élection du maire et des adjoints p. 3-6
[lacune : compte-rendu de séance non présent dans le registre]

Conseil municipal, séance du 2 avril 1971 : désignation des délégués au sein des commissions p.7-51

Conseil municipal, séance du 21 mars 1971 : élection du maire et des adjoints (registre des délibérations 1D66 p. 314-316)



NB/

DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



Pour le Préfet et par délégué
Le Chef du Bureau
Ref. 378

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Colom

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant
le Conseil Municipal _____
En exercice _____
Présents _____

37
37
34

OBJET :

CREATION DE POSTES
D'ADJOINTS AU MAIRE
SUPPLÉMENTAIRES

SEANCE DU 21 MARS 1971

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE, le vingt et un MARS à 10 heures, le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS, convoqué le 16 Mars 1971, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence de M. André KARMAN, Maire d'AUBERVILLIERS, Conseiller Général.

Etaient présents : MM. SIVY, BALITE, Mme CATHALIFAUD MM. FLEURY, BLANC - Adjoints au Maire - MM. BERTHEUIL, DUBOIS, NORMAND, DEMAISON, HUZARD, Mme PROGER, M. PINEAU, Mme NEDELEC - MM. TAILLADE, NEDELEC, RENAUD ASENSI, BARBIER, Mme BONETTO, MM. CHARDAVOINE, CHERBONNIER, DESPLANQUES, DURAND - FARGES, Mlle GONZALEZ, M. MAURIN, Mlle REA, MM. REY, RUSSEY, SARAGOUSSI, Mme SPIRE, MM. TISON, ZONER : C.M.

Excusés : représentés par :

Mme LE NAUT Mme PROGER
M. LACOUR M. PINEAU
M. CASTILLON Mme SPIRE

Secrétaire de séance : M. SARAGOUSSI

VU et APPROUVE
BOIGNY, le 30 Mars 1971
Pour le Préfet de la Seine-Saint-Denis
et par déléction,
Le Secrétaire Général
Signature : *Le Chevalier*
MENTION CERTIFIÉE CONFORME
Pour le Maire,
L'adjoint Principal



EXPOSE. - Conformément à l'article 56 du Code de l'Administration communale, les Conseillers Municipaux ont la faculté de décider par une délibération prise sur la proposition du Maire la création pour la durée de leur mandat, d'un ou de plusieurs postes supplémentaires d'adjoints.

Il ne suffit pas que le Conseil Municipal marque son intention d'augmenter le nombre des adjoints en élisant des adjoints supplémentaires ; il faut que, préalablement et par une délibération distincte, il crée les postes supplémentaires d'adjoints. L'omission de cette formalité entraînerait l'annulation de l'élection des adjoints.

toutefois, la loi apporte une limitation au nombre de ces nouveaux postes. Par une circulaire du 12 Mars 1971, M. le Préfet nous fait connaître que le nombre des adjoints supplémentaires doit être déterminé compte tenu du chiffre de la population.

Dans ces conditions, le nombre des adjoints supplémentaires pour la Ville d'AUBERVILLIERS est de 2.

Je vous demande de vouloir bien en délibérer tout en précisant que cette délibération, non soumise à approbation, n'est cependant exécutoire que 15 jours après le dépôt qui doit être fait à la Préfecture.

....

Mairie d'AUBERVILLIERS
21 Mars 1971

Dans ces conditions, l'élection des adjoints supplémentaires ne pourra intervenir que dans une séance ultérieure.

LE CONSEIL,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Vu l'article 56 du Code de l'Administration communale,
Vu la circulaire préfectorale du 12 Mars 1971,

A l'unanimité,

D E L I B E R E :

Sont créés deux postes supplémentaires d'adjoints valables pour la durée du mandat de Conseiller municipal.

LE MAIRE,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Chauvin".

JV/NB

DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



POUR LE PRÉFET ET PAR DÉLÉGATION
Le Chef des Bureaux,
H. COLOM

RM. 579

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant

le Conseil Municipal _____ 37

En exercice _____ 37

Présents _____ 37

OBJET :

Attribution de l'honorariat en qualité de
Maire Adjoint à
M. Edouard FINCK

SEANCE DU 21 MARS 1971

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE, le
vingt et un MARS à 10 heures, le Conseil Municipal
d'AUBERVILLIERS, convoqué le 16 Mars 1971, s'est
réuni à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence
de M. André KAFMAN, Maire d'AUBERVILLIERS,
Conseiller Général.

Etaient présents : MM. SIVY, RALLIE, Mme CATHALIPAUD
MM. FLEURY, BLANC - Adjoints au Maire - MM. BERTHEUIL
DUBOIS, NORMAND, DEMAISON, HUZARD, Mme FROGER,
M. PINEAU, Mme NEDELEC - MM. TAILLADE, NEDELEC, RENAUD
ASENSI, BARETIEU, Mme BONNETTO, MM. CHARDAVOINE,
CHERBONNIER, DESPLANQUES, DURAND - FARGES, Mlle
GONZALEZ, M. MAURIN, Mlle REA, MM. REY, ROUSSEY,
SARAGOUSSI, Mme SPIRE, MM. TISON, ZOMER : C.N.
Excusés : représentés par :

Mme LE NAUT Mme FROGER
M. LACOUR M. PINEAU
M. CASTILLON Mme SPIRE

Secrétaire de séance : M. SARAGOUSSI

VU

BOISIGNY, le 5 Avril 1971

Pour le Préfet de la Seine et par délégué

Pour le Préfet délégué du

département de la Seine-Saint-Denis

Le Secrétaire Général

Sigé : *Le Chevalier*

MENTION CERTIFIÉE CONFORME

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué



G

LE CONSEIL,

Sur la proposition du Maire,
Considérant que M. Edouard FINCK, ancien
adjoint supplémentaire, âgé de 80 ans n'a pas cru
devoir se représenter lors des élections municipales
du 14 Mars 1971,

Considérant que M. FINCK a été candidat
à toutes les élections municipales depuis 1929
à AUBERVILLIERS,

Considérant que l'intéressé a assuré
les fonctions de maire-adjoint de 1953 à mars 1971,
Considérant le dévouement avec lequel
M. Edouard FINCK a assuré ses fonctions,

A l'unanimité,

DELIBÈRE :

L'honorariat en qualité de Maire adjoint
est accordé à M. Edouard FINCK ex-conseiller municipal
qui a assuré les fonctions de Maire adjoint de
1953 à mars 1971.

Cette décision du conseil municipal
prendra effet du 21 Mars 1971.



LE MAIRE,

Kafman

Conseil municipal, séance du 2 avril 1971: désignation des délégués au sein des commissions (registre des délibérations 1D62 p. 345-384)

<p style="text-align: center;">CL//</p> <p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT de la SEINE-SAINT-DENIS</p> 	<p style="text-align: center;">PREFECTURE de la SEINE-SAINT-DENIS</p> <p style="text-align: right;">Pour le Préfet et par délégation Le Chef de Bureau, <i>J. COLOM</i> 710345 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ</p> <p style="text-align: center;">VILLE D'AUBERVILLIERS</p>	<p style="margin: 0;">RE. 878</p>								
<p>Nombre de Membres composant</p> <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">le Conseil Municipal</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">37</td> </tr> <tr> <td>En exercice</td> <td style="text-align: center;">37</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">33</td> </tr> </table>		le Conseil Municipal	37	En exercice	37	Présents	33	<p>SEANCE DU 2 AVRIL 1971</p>		
le Conseil Municipal	37									
En exercice	37									
Présents	33									
<p>OBJET :</p> <p>L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE, le DEUX AVRIL à 20h 45, le Conseil Municipal d'AU BERVILLIERS convoqué le 29 Mars 1971 s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence de M. André KARNAN, Maire d'AUBERVILLIERS, Conseiller Général.</p> <p>Etaient présents : MM. SIVY, RALITE, Mme CATHALIFAUD, M. FLEURY Adjoints - Mme LE HAUT, MM. LA COUE, DUBOIS, DELAISON, BERTHEUIL, NORAND, TAILLADE, HUZARD, Mme FROGER, MM. PINEAU, MEDELEC, RENAUD, ROUSSEY, CHERBONNIER, Mme BONETTO, MM. MAURIN, DESPLAQUES, BARBIER, REY, CHARDAVOINE, DURAND, FARGES, Mme SPIRE, MM. ZOËR, TISON, ASANSI, Melle REA, M. SARAGOUSSI, Conseillers Municipaux.</p>										
<p>Excusés</p> <table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">M. BLANC</td> <td style="width: 50%;">Représentées par :</td> </tr> <tr> <td>M. CASTILLON</td> <td>M. RALITE</td> </tr> <tr> <td>Mme MEDELEC</td> <td>Mme CATHALIFAUD</td> </tr> <tr> <td>Melle GONZALMEZ</td> <td>Mme FROGER</td> </tr> </table> <p>Secrétaires de séance : M. SARAGOUSSI</p>		M. BLANC	Représentées par :	M. CASTILLON	M. RALITE	Mme MEDELEC	Mme CATHALIFAUD	Melle GONZALMEZ	Mme FROGER	<p>Représentées par :</p> <p>M. RALITE Mme CATHALIFAUD Mme FROGER Melle REA</p>
M. BLANC	Représentées par :									
M. CASTILLON	M. RALITE									
Mme MEDELEC	Mme CATHALIFAUD									
Melle GONZALMEZ	Mme FROGER									
<p>EXPOSE : A la suite des Elections Municipales du 14 Mars 1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer sur la désignation des administrateurs des établissements publics communaux et intercommunaux et des membres de diverses commissions municipales (article 35 du Code de l'Administration Communale) qui doivent être élus par lui ou nommés sur sa proposition.</p> <p>L'article 27 du Code de l'Administration Communale devra être appliqué en ce qui concerne le vote qui doit avoir lieu à bulletin secret.</p> <p>Les commissions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMMISSION DU BUDGET ET DU PERSONNEL - COMMISSION TECHNIQUE - COMMISSION DE L'AIDE SOCIALE, DE LA SANTE ET DE LA FAMILLE - COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, TRAVAIL CULTUREL, JEUNESSE, SPORTS ET ENFANCE <p>réparties elles-mêmes en diverses commissions, constituées de membres délégués ou nommés par le Conseil Municipal.</p> <p>Je demande au Conseil de bien vouloir procéder aux désignations.</p> <p style="text-align: right;">.../...</p>										
<p><i>VU le 10 Mai 1971</i></p> <p>BODINNY, le 10 Mai 1971</p> <p>Pour le Préfet de la Seine et par délégation Pour le Préfet délégué du département de la Seine-Saint-Denis Le Secrétaire Général SICAT: M. Pottanger</p> <p>MENTION CERTIFIÉE CONFORME</p> <p>Pour le Maire, L'Adjoint Délégué,</p>										



Pour le Préfet et pour l'Assemblée Municipale

Le Gén. de Gaulle

N° 60

LE 27 JUILLET 1971

REPUBLICQUE FRANCAISE

LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE D'AUBERVILLIERS

CL//
DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'opinion de M. le Maire,
Vu l'article 27 du Code de l'Administration
Comunale,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
N° C 71-43

Vu les statuts de la Bourse du Travail,

Nombre de Membres composant :
le Conseil Municipal 37
En exercice 37
Présents 35

OBLIGATION

COMMISSION COMMANDEE
des STATISTIQUES
AGRICOLLES.

Délégation des
délégués du Conseil

Sont désignés pour faire partie du Comité d'Administration
de la Bourse du Travail,
M. Robert TAILLAUD, Conseiller Municipal, 29 Rue Boissé
AUBERVILLIERS.

LE MAIRE.



AUBERVILLIERS
27 juillet 1971

SESSION DU 24 JUILLET 1971

LE 24 JUILLET 1971 SOUSCRITS ET OÙZE, 16
L'AN MIL MIL MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET QUATRE, 16
JUILLET, à 20h 45, le Conseil Municipal d'Aubervilliers réuni
à la Mairie « Salle du Conseil » sous la présidence
de M. André VARIAN, Maire d'Aubervilliers, Conseiller Général.

Etaient présents : M. HUVY, M. BALLET, Mme CLAUDE
LIPARD, M. PELLETIER, Adjoint au Maire M. LIPARD,
M. JACQUOT, M. BOISSON, M. LALOIS, M. PELLETIER, M. DELAGE,
M. TAILLAUD, M. FARGIER, M. PELLETIER, M. CHAMONIER, Mme AGENCE, M.
NOUAILHÉ, M. ROUSSET, M. CHAMONIER, Mme AGENCE, M.
NOUAILHÉ, M. DESPLAISANCE, M. BACHELET, M. PHARAOVITCH,
M. JUANO, M. NOUAILHÉ, M. NOUAILHÉ, M. TISON,
M. ADELL, M. LEBEL, M. JAHAGUEZ, conseillers
communaux, délégués, adjoints, conseillers
particuliers.

Présents :

M. JULIETTE
Mme CALMADOU
Mme GARNIER
Mme JOURDAN
Mme KERNAU
Mme LEGRAS
Mme LEGRAS

Secrétaire adjointe : M. MAGNUSSI

Présenté par :
M. JULIETTE
M. CALMADOU
Mme GARNIER
Mme JOURDAN
Mme KERNAU
Mme LEGRAS
Mme LEGRAS

PROPOS : A la suite des élections Municipales du 14 Juillet 1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer sur la désignation des administrateurs dans l'établissement publics communaux et intercommunaux (secteur 35) membres de diverses commissions municipales (secteur 35 du Code de l'Administration Communale) qui devront être élus par lui ou nommés sur un présentation.

L'artiste 27 du Code de l'Administration Commune sera appliquée en ce qui concerne le vote multiple devra être appliquée à bulletin secret, qui doit avoir lieu à bulletin secret, les conditions sont les suivantes :

- désignation du maire et du conseiller municipal
- commission technique
- commission de l'aide sociale, de la santé et de la
- commission centrale d'ordre public
- commission de l'enseignement, travail, culture, etc.
- commission de l'agriculture, diverses commissions, consi-
- tuation des marchés délégués ou tenus par le Conseil
Municipal.

Je demande que l'ordre 35 soit bien toutefois procédé
aux désignations.

✓✓✓✓

V.L
L.J. 27 juillet 1971
En vertu de la loi et par décret
Pour le Président du Comité d'Administration
et le Secrétaire Général
Etat d'Aubervilliers



<p style="text-align: center;">LE CONSEIL Après avoir entendu l'expédié de M. Le Maire, Vu l'article 27 du code de l'Administration Communale, Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1977 N° C 71-43.</p> <p style="text-align: center;">Vu l'article L 27 du code électoral, Vu la circulaire préfectorale du 22.7.1970.</p> <p style="text-align: center;">En procédant au vote à bulletin secret, à l'unanimité, au premier tour de scrutin,</p> <p style="text-align: center;">D E L I B E R E :</p> <p>Sont désignées pour faire partie du Conseil de la Commission Administrative chargée d'établir la liste Générale des électeurs de la commune,</p> <p>M. André KAHAN, Maire, 116 Rue du Pont d'Aubervilliers M. Jean SIVY, Adjoint au Maire, 7 Rue Jules Guesde AUBERVILLIERS</p> <p>Commissions administratives instituées pour étudier diverses questions de vote.</p> <p style="text-align: center;">Délégués du Conseil Municipal</p> <p style="text-align: center;">Représentants du Maire</p> <p>Bureau de vote</p>	<p style="text-align: center;">CL// DÉPARTEMENT de la SEINE-SAINT-DENIS de la VILLE D'AUBERVILLIERS</p> <p style="text-align: center;">REPUBLIC FRANCAISE LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITE</p> <p style="text-align: center;">Etat de l'Assemblée nationale par décret n° 103-8 La Chambre des députés Le Gouvernement</p> <p style="text-align: center;">SERMENT DU 2 AVRIL 1971</p>	<p style="text-align: center;">Nombre de Membres composant</p> <table border="1"> <tr> <td>le Conseil Municipal</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>En exercice</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>Pelvans</td> <td>33</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">OBJET 1</p> <p style="text-align: center;">COMMISSION DES IMPOTS</p> <p style="text-align: center;">DÉTINÉS.</p> <p style="text-align: center;">Désignation des Délégués du Conseil.</p> <p style="text-align: center;">Délégué du Conseil Municipal.</p> <p style="text-align: center;">Représentants du Maire</p> <p style="text-align: center;">Bureau de vote</p>	le Conseil Municipal	37	En exercice	37	Pelvans	33	<p style="text-align: center;">L'AN MIL MIL NEUF CENT SOIXANTE ET OUZE, le DEUX AVRIL à 20h 45, le Conseil Municipal d'Au- berville convoqué le 29 Mars 1971 s'est réuni à la Mairie à Salle du Conseil sous la présidence de M. André KAHAN, Maire d'Aubervilliers, Con- seiller général.</p> <p>Etaient présentes à 20h 31% : RALSTE, Mme GATHA- LIAUD, M. FLAJU, Adjoints à Mme KAHAN, Mme LAUGIER, REBUSS, REBUSSON, M. THIOLLE, HUBAND, TALLADE, HUBAND, Mme ERICZ, M. PITTAU, MICHET, MENAUD, BOUSET, CHIGONNIER, Mme SOBERTO, Mme NAURIN, DESPLAQUES, BARBIER, Mme CHALAVOLING, DAGUIN, FABREGAS, Mme SPEDIE, M. ZONIN, TISON, ASSEL, VILLE LAZ, M. SAMARDOUSSET, Conseillers participants.</p> <p>Etaient absentes : M. DIAZ M. CASTILLON Mme REBUSS Mme GATHALIAUD Mme SOBERTO Mme ERICZ Mme CHALAVOLING Mme GATHALIAUD Secrétaire de séance : M. SERRAOUST</p> <p style="text-align: center;">EXIGE : A la suite des Elections Municipales du 14 Mars 1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer sur la désignation des administrateurs des éta- blissements publics communaux et intercommunaux et des membres des diverses commissions municipales (articles 35 du Code de l'Administration Communale) qui doivent être élus par lui ou nommés sur sa proposition.</p> <p style="text-align: center;">L'article 27 du Code de l'Administration Communale dote alors d'une option en ce qui concerne le vote qui doit avoir lieu à bulletin secret, les commissions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMMISSION DU JUDIC ET DU PARRAINAGE - COMMISSION TECHNIQUE - COMMISSION DE LA PLATE FORME - COMMISSION DE L'INSTRUCTION, TRAVAIL COMMUN, JEUL- FAMILLE - COMMISSION DE L'INSTRUCTION, TRAVAIL COMMUN, JEUL- FAMILLE, SPÉCIALISÉE ET ESPRANCE - COMMISSION DE LA PLATE FORME <p style="text-align: center;">Tous ces élus doivent être titulaires d'un diplôme ou d'un titre délivré par un établissement d'enseignement ou d'un organisme de formation</p> <p style="text-align: center;">Je donne ma nomination à la plate forme pour désigner une délégation.</p> <p style="text-align: center;">LE MAIRE.</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>
le Conseil Municipal	37								
En exercice	37								
Pelvans	33								

Pour le Président et par dérogation 1339
par exp

Le Chf. de la mairie,
H. Colom

REPUBLIC FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'AUBERVILLIERS



CL//
DEPARTEMENT
 de la
SEINE-SAINT-DENIS



LE CONSEIL,
 Après avoir entendu l'opposition de M. le Maire,
 Vu l'article 27 du Code de l'Administration,
 Communale,
 Vu le circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
 n° C 71-43

Vu l'article 169 du code Général des Impôts,
 Vu la circulaire de la Direction des services fiscaux

En procédant au vote à bulletin secret,
 à l'unanimité, au premier tour de scrutin,
D E L I B E R A R :

Nombre de Membres composant
 le Conseil Municipal 27
 En exercice 37
 Absents 23

OBJET :

Sont délégués pour faire partie de la liste qui sera soumise à Monsieur le Directeur des Impôts pour constituer la commission communale des impôts, les personnes suivantes :

DELEGUEES TITULAIRES

André KARNAK

Jean SIVY

Jack BALLET

Madeleine CATHALPAUD

Jeanne BLANC

Marguerite LE HAUT

Armand LAQUER

Georges DUBETS

Jean DEMOISNE

René BERTHELOT

Emile NORMAND

Robert TAILLADE

Adrien HUZARD

René FROGER

René PIRAU

2 délégués dont 1 en fonction de la commune.

Madeleine BININ, 105 Route de Jemoulin à GARGES LES GOUDGES (93)

M. Antonio PRANCES, 4 Cité Firmin Bourgeois 12 Bourgoin.

DELEGUEES SUPPLAIS

Robert CASTILLON

Annie NEZELIC

Louis NEZELIC

André REAUD

Gilbert ROUSSEY

Jean CHEBONNIER

Suzanne BOSETTO

Robert MORIN

Alain DESPAINQUES

Jacques BARRÉDU

Michel REY

René DURAND

Paul FARIES

Claudette SPILL

Bruno ZOMER

Robert TAILLADE

Adrien HUZARD

René FROGER

René PIRAU

Emile NORMAND

Robert TAILLADE

Adrien HUZARD

René FROGER

René PIRAU

Emile NORMAND

Robert TAILLADE

Adrien HUZARD

René FROGER

René PIRAU

Emile NORMAND

Robert TAILLADE

Adrien HUZARD

René FROGER

René PIRAU

Emile NORMAND

Robert TAILLADE

Adrien HUZARD

René FROGER

René PIRAU

SEANCE DU 2 AVRIL 1971

LE 24 AVRIL 1971, CENT SOIXANTE ET QUATRE, le Conseil Municipal d'AU
 BEVILLIERS convoqua le 29 Mars 1971, a été réuni
 3. la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence
 de M. André KARNAK, Maire d'AUBERVILLIERS, conseiller
 général.

Etaient présents : M. SIVY, BALLET, Rue GARNIER-
 LITARD, M. FLORIN Adjoint - Mme LE MAIT, Mme
 LEBOURG, LEBOURG, TAILLADE, NEZELIC,
 NEZELIC, ROUSSEY, CHABALDIEU, Mme BOSETTO, M.
 MAHOU, DEBELAIS, BAGET, BAGET, CHABALDIEU,
 MUSARD, PAJOL, Mme SPILIG, Mme ZOMER, VISON,
 AZERNAY, Melle BSA, M. SARAGOSSI, Conseillers
 Municipaux.

Présidente : Mme COLIN

Mme VACHALTAUD
 Mme VACHELAC
 Melle SCHLAUME
 Secrétaire de séance : M. SARAGOSSI

PROPOS : 1. A la suite des élections Municipales du 14 Mars
 1971, il a été décidé d'appeler le Conseil Municipal à déci-
 bérer sur la démission des secrétaires-trésoriers des éta-
 blissements publics économiques et intercommunaux et des
 membres de diverses commissions municipales (article 35
 du Code de l'administration Communale) qui doivent être
 élus par lui du nombre sus au proposition.
 L'article 27 du Code de l'Administration Com-
 munale devra être appliquée en ce qui concerne le vote
 qui doit avoir lieu à bulletin secret.

Les commissions sont les suivantes :
 - COMMISSION COMMUNALE
 - COMMISSION SOCIALE, M. LA SAUTE ET M. LA
 FAMILLE
 - COMMISSION DE L'ENTRETIEN, TRAVAIL COMMUNAL, JUS-
 TICE, SECOURS SOCIAUX
 - COMMISSION CONFIRMATION
 Pour la Mairie,
 M. Gérard DUMAS



Le demande son apposition de façon enjolivante
 aux dérogations.

.../...



LE CONSEIL,
Afin d'avoir entière l'expédition de M. le Maire,
Vu l'article 27 du Code de l'Administration
Communale,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
n° C 71-43

Vu l'article 525 du statut du personnel communal,

En procédant un vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,
D E L I B E R E :

Sont désignés pour faire partie du Conseil de discipline:

M. Jean BLAIC, Adjoint au Maire, 19 Bd Anatole France
Aubervilliers
M. Gilbert REUSSEY, Conseiller Municipal, 6 avenue de la
République, Aubervilliers.

Nombre de Membres composant	
le Conseil Municipal	37
En exercice	37
Présents	32

OBJET :

SYNDICAT DES COMMERCES
DE L'AGGLOMERATION
PARTISIENS POUR LE PERSONNEL

Désignation des
délégués du Conseil

LUNDI 14 AVRIL 1971 SOIREE ET OUVRE, 16
AUBERVILLIERS environ le 29 Mars 1971 s'est réuni
à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence
de M. André TARIAN, Secrétaire d'AUBERVILLIERS, Conseiller Général.
Présent : M. STITZ, RALTE, Mme CASPA-
LIARD, M. FLAIZIER Adjoint - Mme LE FAUC, M.
TAUSSAC, BOUAUD, Mme FRASER, Mme PLIBAIL, MERKLE,
SEBARD, BOUSSET, CHAMONIER, Mme BENETTO, Mme
FAUTIN, DESPLAISIRS, HABIBEL, Mme, CHARALVOLINE,
JOUBERT, FAVREAU, Mme CAPIS, Mme ZADOFF, TSOUF,
ASSIBEL, BELLE-ASA, M. SAMAGOSKI, Conseillers
municipaux.

Répondre à M. le Maire :
H. BLANC
H. CASTELLO
H. DEBELLO
Mme GOMBERG
Secrétaire de séances : H. SAMAGOSKI

EXPOSE : à la suite des élections Municipales du 14 Mars 1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer sur la désignation des administrateurs des établissements publics communaux et intercommunaux et des nombreux de diverses commissions municipales (articles 35 du Code de l'Administration Communale) qui doivent être élus par lui ou nommés sur sa proposition.

L'article 27 du Code de l'Administration Communale évoque deux types d'élections en ce qui concerne le vote qui doit avoir lieu à bulletin secret.

Les commissions sont les suivantes :

- COMMISSION DU TRAVAIL ET DU LOGEMENT,
- COMMISSION DES BÂTIMENTS,
- COMMISSION SOCIALE, Mme SAINT ET LA
MARIE,
- COMMISSION DE L'EDUCATION, TRAVAIL CULTUREL, JEUNESSE, SPORTS ET ESPRIT
- COMMISSION D'ÉLECTIONS diverses commissions, commissions de nombre déléguées ou nommées par le Conseil Municipal.

Je désire que l'on procède à l'élection immédiate pour donner aux délégués une désignation.

•••/•••



VU
Désignation de M. le Maire :
Pour le Département de la Seine et par anticipation
Pour le Décret décrivant les
délégués du Conseil Municipal
Le Secrétaire Général
Attest : 13/04/1971
Pour la Commission Commerciale
Etat de la Seine-Saint-Denis
Aubervilliers





DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



LE CONSEIL,
Après avoir entendu l'expposé de M. le Maire,
Vu l'article 27 du Code de l'Administration
Communale,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
N° C 71-45

Vu l'article 104 du code de l'administration Communal
Vu la circulaire du Syndicat des communes du 10/2/71

En procès-verbal au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,

D E L I B E R E :

OBJET :
Nombre de Bulletins composant

le Conseil Municipal	37
les syndics	37
Président	35

LE 21 AVRIL 1971
L'AN MIL MCM SEPT CENT SOIXANTE ET QUATRE, le

DEUX AVANT A 20H 45, le Conseil Municipal d'AUBER-

VILLIERS dévoile le 29 Mars 1971 s'est réuni
à la Mairie à Salle du Conseil sous la présidence

de M. André KARIM, Maire d'AUBERVILLIERS, Con-

sommier général.
Etaient présents : M. STY, DALIVIE, Mme CASTIL-

LIAUD, M. ELSIRY Adjointe - Mme LE BLAIS, M. GOUARD,

M. TURBOL, M. DAUZUS, M. HUGUET, M. POMMIER, M. DEQUEC,

M. TAILLADE, M. ROUAUD, Mme PROGRÈS, M. REBEAU, M. ROUSSET, M. DESPAILLIES, M. BONNETON, M. MELKIYAN, M. DESPLAISANCE, M. BRUELLET, M. CHASLAVIDE,

M. JEHANNO, Mme VILLENEUVE, M. ZOELLER, M. TISON,

M. ARISTOC, Mme HEUZE, M. SAUAGNOISSE, conseillers
particuliers.

Représenter par :
M. JULIETTE

Mme CALVALTRIO
Mme PROGRÈS
Mme HEUZE

Secrétaire de séance : M. BALEKESU

EXPOSE : à la suite des élections municipales du 14 Mars 1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à défi-
nir sur la réorganisation des administrations des dis-
trictes publics communautaires et intercommunaux et des
séances de diverses commissions municipales (article 35
du Code de l'Administration Communale) qui doivent être
élus par ledit conseil sur sa proposition.

L'article 27 du Code de l'Administration Com-
mune donne deux options en ce qui concerne le vote
qui doit avoir lieu à bulletin secret.

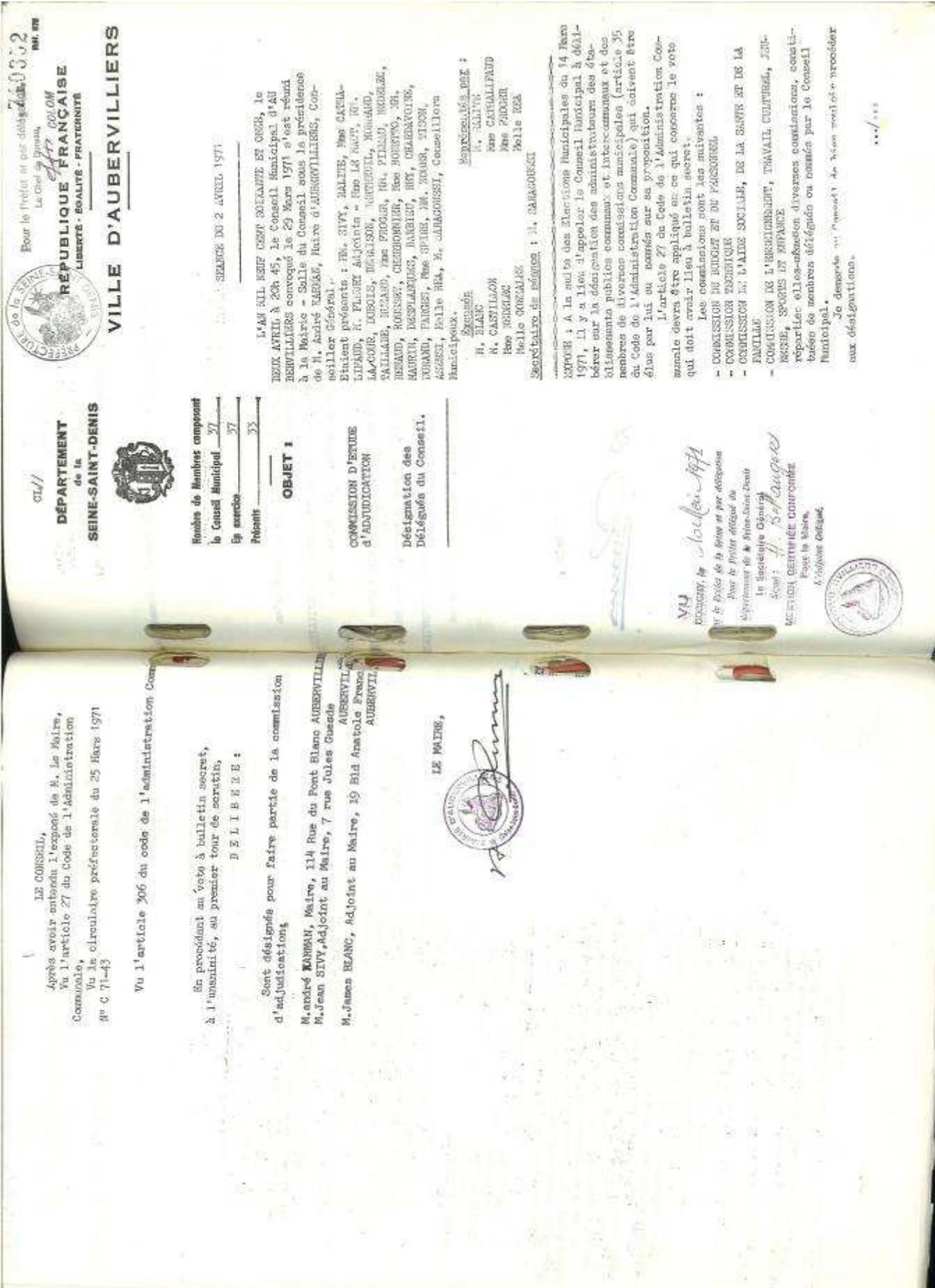
Les conclusions sont les suivantes :

- CHOISITION DU BULLETIN EN ENSEMBLE
- CHOISITION TECHNIQUE

- COMMISSION DE LA MAIRIE SOCIALE, DE LA SANTE ET DE LA
FAMILLE
- COMMISSION DE L'EDUCATION, TRAVAIL CULTURE, JEUN-
ESSE, SPORTS ET ESPRANCE
- COMMISSION D'ALLUMAGE, DIVERTISSEMENT, RENSEIGNEMENTS
et diverses commissions déléguées ou instituées par le Conseil
Municipal.

Je demande au Conseil d'adopter un autre procédé
que désignation.

.../...





DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS

VILLE D'AUBERVILLIERS

Pour la Fête du jour déclara le 10 mars 1932
Le Chef de Bureau

REPUBLIQUE FRANCAISE

UNITE - SOUVENT - FRATERNITE

Nombres de membres composant
le Conseil Municipal _____ 37
En absence _____ 37
Présent _____ 33

OBJET 1

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE ET OUZE Le DEUXIÈME
du 29 Mars 1932 s'est réuni à la Mairie - salle du Conseil
sous la présidence de M. André KERON, Maire d'AUBERVILLIERS
Conseiller Général.
ELECTRE, PRESIDENT, M. STEPHANE, M. CHALIFAUD, M. PELLET,
MAURICE, RUE LE MAUR, M. LACOUR, DUPONT, CHAUSSON, JEROME, E.
ROBERT, PATELLE, RIZZARD, Mme VIGIER, M. PENGUIN, NEDELEC,
RENOUD, BOISSON, GHEBOMBIER, Mme BONNET, M. MOURIN,
TRESPIERRE, BERNARD, Mme CHOUVYNE, DUBAND, PARCER,
Mme SIEFF, M. ZONER, KERON, ASSEZI, Melle REA, M. SALVADORI.
Conseillers Municipaux.

Élus
M. BLANG
M. CASTILLON
Mme NEDELEC
Melle GONZALES
Sous-préfète de Seine: M. SARAGOREST,

à 20 h 45, le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS convocé
le 29 Mars 1932 s'est réuni à la Mairie - salle du Conseil
sous la présidence de M. André KERON, Maire d'AUBERVILLIERS
Conseiller Général.
ELECTRE, PRESIDENT, M. STEPHANE, M. CHALIFAUD, M. PELLET,
MAURICE, RUE LE MAUR, M. LACOUR, DUPONT, CHAUSSON, JEROME, E.
ROBERT, PATELLE, RIZZARD, Mme VIGIER, M. PENGUIN, NEDELEC,
RENOUD, BOISSON, GHEBOMBIER, Mme BONNET, M. MOURIN,
TRESPIERRE, BERNARD, Mme CHOUVYNE, DUBAND, PARCER,
Mme SIEFF, M. ZONER, KERON, ASSEZI, Melle REA
Conseillers Municipaux.

Président du conseil

M. KERON

Secrétaire

M. CASTILLON

Procureur

Melle REA

Secrétaire de l'assemblée

M. SARAGOREST

Secrétaire de l'assemblée

M. NEDELEC

Secrétaire de l'assemblée

M. PELLET

Secrétaire de l'assemblée

M. CHAUSSON

Secrétaire de l'assemblée

M. JEROME

Secrétaire de l'assemblée

M. RIZZARD

Secrétaire de l'assemblée

M. PENGUIN

Secrétaire de l'assemblée

M. VIGIER

Secrétaire de l'assemblée

M. SIEFF

12 CONSEIL,
Après avoir entendu l'exposé du M. Le Maire,
Vu l'article 27 du Code de l'administration
Commerciale,
Vu le circulaire préfectorale du 25 Mars 1931
no C 71-43

Vu l'article 35 du code de l'administration commerciale

On procéda au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,

D E L I B E R E :

sont désignés pour faire partie de la commission
d'étude d'adjudications:

M. André KERON, Maire, 114 Rue du Pont Blanc AUBERVILLIERS
M. Jean STEY, Adjoint au Maire, 7 Rue Jules Guesde
AUBERVILLIERS.
M. Jack RALPH, Adjoint au Maire, 4 Rue Félix Déjardin
AUBERVILLIERS.
Mme Modeste GATHALIPAUD, Adjoint au Maire, 3 rue République
site à AUBERVILLIERS.
M. André PLEURY, Adjoint au Maire, 49 Rue Blomet AUBERVILLIERS.
M. James BLANG, Adjoint au Maire, 19 Boulevard Anatole France
AUBERVILLIERS.

LE Maire,

Conseil Municipal

EXPOSE: À la suite des élections municipales du 14 Mars 1932 il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer sur la désignation des administrateurs des établissements publics communaux et intercommunaux et des membres de diverses commissions municipales (article 35 du code de l'administration commerciale) qui doivent être élus par lui ou nommés sur sa proposition.
L'article 27 du code de l'administration commerciale devra être appliquée en ce qui concerne le vote qui doit avoir lieu à bulletin secret.
Les commissions sont les suivantes:
- COMMISSION DU BUDGET ET DU PERSONNEL
- COMMISSION TRIBUNALE
- COMMISSION DE L'AIIDE SOCIALE, ET LA SANTE ET DE LA FAMILLE
- COMMISSION DE L'ENTRETIEN PROVATI, CHAUVET, JEURETIE
- COMMISSION DES ESPRITS ET ESPRANCE
- Commissions élues elles-mêmes en diverses commissions, constitutives de membres délégués ou nommés par le Conseil Municipal, de demande au Conseil de bien volonté pressé aux désignations.



Le 29 Mars 1932

Vu l'article 27 du code de l'Administration Communale
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971 N° C
Vu le décret n° 69-845 du 16.8.1969 article 5.

Nome de Membros compõem
o Conselho Municipal _____
En acordado _____
Prestante _____

SCIENCE AND SOCIETY

THE CONTEXT

En procédant au vote à bulletin secret, à l'unanimité, au premier tour de scrutin,

ELIBER:

Sont désignés pour faire partie du Comité d'administration
en C.E.S. 153 ALLEGRETTES.

M. André REINHOLD, Conseiller Municipal, 21 rue de l'Unité,
MUSSET-ILLIERS.

Mme Clémentine SPIER, Conseiller Municipal, 150 rue de
la Bergeronne AUBERVILLIERS.

NATURAL

OBJET : L'AN MIL MIEUX C'EST SOUTENIR ET OÙZÉ : le DEUX MAI 1971
à 20 h 45, le Conseil Municipal d'AMBERTILLIS ouvrira
le 29 Novembre 1971 à la Mairie - salle du Conseil
sous l'administration de M. André KAMM, Maire d'AMBERTILLIS
et conseiller régional.
Ensuite présentation Mme CAMILLARD, M. FULLE
et autres Mme DE MUR, Mme LACOUR, PUEJO, DEMASSEZ, FORTIN,
ROUSSET, Mme HAZARD, Mme FRIGER, Mme PATEAU, HERZLIC,
REMOND, Mme ROBERT, Mme ROBERTO, Mme MOURET,
DEPLAISANCE, PARISOT, PETI, CHABOUCHE, DUBAND, PARADES,
Mme SPERI, Mme ZOEVER, TISON, ABEREL, Melle RÉA, M. SAMOGORSKI
Conseillers Municipaux.

[Signature]

EXIGER: à la suite des Élections Municipales du 14 Mars 2001, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer sur la désignation des administrateurs des établissements publics communautaires et intercommunautaires et des services de différentes communes municipales (article 35 du code de l'Administration Communale) qui doivent être élus par lui ou nommés sur sa proposition.

L'article 27 du code de l'Administration communale devra être appliqué en ce qui concerne le vote qui doit avoir lieu à bulletin secret.

Les commissions sont les suivantes :

- COMMISSION EN BUDGET ET DE PERSONNEL
- COMMISSION DÉMOCRATIQUE
- COMMISSION EN L'AISSÉ SOCIALE, EN LA SANTE EN DE LA SANTE
- COMMISSION EN L'EDUCATION, TRAVAIL, CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET ESPRIT

Reportez éventuellement sur ces commissions, constitutives de mandats dénommés par le Conseil Municipal, de demande au Conseil de bien vouloir procéder aux délibérations.

CL/
DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,
Vu l'article 27 du code de l'Administration Communale.
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971 N° C 71
Vu le décret n° 69-695 du 16-9-1969 article 5.

En procédant au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, eu pesent tout de scrupule.

D E L I B E R E :

Sont désignés pour faire partie du Conseil d'administration
du C.A.I. C.I.C.P., Département.
M. Michel BOY, Conseiller Municipal, 49 rue des Cités
AUBERVILLIERS.
M. Jean DELALOIS, Conseiller Municipal, 112 rue Henri
Barbusse, AUBERVILLIERS.

LE MAIRE.



Nombr de Membres composant
le Conseil Municipal
En exercice
Présent

SEANCE DU 2 AVRIL 1971

O B J E T :

Le 1er MARS 1971, MARIE CLAIRE GOUARDIER EP CHAZET, le DEUX AVANT
le 29 Mars 1971, le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS convoqué
par Mme ANDRÉE KIRKMAN, Maire d'AUBERVILLIER
DO C.E.S. PAUL DOUBRE Conseiller Municipal,
MAURICE PICHOT Conseiller Municipal, STEPHANE BOLTE, Mme CASTAGNAUD, M. JEAN
BASTIEN, Mme JEANNE LACROIX, Mme DEMASSEZ, Mme ROBERT, M. PIERRE HERTZOGUE,
Mme ANDREE TRICCIUS, Mme HUYS, Mme BOINET, M. NEUFCHATEL,
Mme ROUSSEY, CHEFORNIER, Mme BOINET, M. NEUFCHATEL,
Mme SPIDÈRE, BOURGEOIS, Mme CHIAMBONE, DOUTAUD, PARIS,
Conseillers Municipaux.

Représentés par
M. BLOCH
M. CASTAGNAUD
Mme MEDAILLE
Mme GORGALZ
SÉNAT DE FR. SEGUIN M. SAMOCHONET.

EXPOSE : à l'issue des Elections Municipales du 24 MARS 1971
il y a lieu d'espérer le Conseil Municipal à délibérer sur
la désignation des administrateurs des établissements mal-
communaux et intercommunaux et des nombreux de diverses
communautés métropolitaines (article 35 du code de l'Administra-
tion Communale) qui doivent être élus par l'un ou plusieurs
sur sa proposition.

L'article 27 du code de l'Administration
communale devra être appliquée en ce qui concerne le vote
qui doit avoir lieu à bulletin secret.

Les estimations sont les suivantes :

- COMMISSION DU TRÉSORER ET DU PERSONNEL
- COMMISSION PÉCUNIAIRE
- COMMISSION DE L'AIDE SOCIALE, DE LA SANTE ET DE LA
FAMILLE
- COMMISSION DE L'ENCOURAGEMENT COMMUNAL, CULTUREL, JEUNESSE
SPORT ET ESPRANCE
- COMMISSION DES AFFAIRES COMMUNAUX
- COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
- COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES
- COMMISSION DES AFFAIRES JEUNESSES
- COMMISSION DES AFFAIRES SPORTIVES
- COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
- COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES
- COMMISSION DES AFFAIRES JEUNESSES
- COMMISSION DES AFFAIRES SPORTIVES

Fait à Aubervilliers
le 11 mai 1971.



Pour le Projet de loi sur délégués n° 0337
Le Gau du Bureau

J. J. COLIN



DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS

VILLE D'AUBERVILLIERS

Le CONSEIL,
Après avoir entendu l'opinion de M. le Maire,
Vu l'article 27 du Code de l'Administration
Communale,
Vu la circulaire préfectorale du 28 Mars 1971
n° U 71-15

Vu le décret n° 69 845 du 16.9.1969
article 5,

En procédant au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,

M. E. J. R. B. A.

Sont désignés pour faire partie du Conseil d'Administration
du C.I.S.S. GABRIEL PICHET,
M. René DIJARD, Conseiller Municipal, 135 Rue Franklin
Camille Aubertatier,
Mme André HERBES, Conseiller Municipal, 135 rue Franklin
Camille Aubertatier.

Nombre de Membres composant

le Conseil Municipal

En nombre

Plaids

—

Nombre de Membres composant

le Conseil Municipal

En nombre

Plaids

—

Nombre de Membres composant

le Conseil Municipal

En nombre

Plaids

—

Nombre de Membres composant

le Conseil Municipal

En nombre

Plaids

—

Nombre de Membres composant

le Conseil Municipal

En nombre

Plaids

—

Nombre de Membres composant

le Conseil Municipal

En nombre

Plaids

—

Nombre de Membres composant

le Conseil Municipal

En nombre

Plaids

—

Nombre de Membres composant

le Conseil Municipal

En nombre

Plaids

—

Nombre de Membres composant

le Conseil Municipal

En nombre

Plaids

—

Nombre de Membres composant

le Conseil Municipal

En nombre

Plaids

—

JEUDI 24 AVRIL 1971

LE 24 AVRIL 1971 REGISTRE SOLAIRE ET CRÉDIT, le
AUBERVILLIERS convoqué le 29 Mars 1971 s'est réuni
à la Salle du Conseil sous la présidence
de M. André VIALLET, Maire d'Aubervilliers, Com-
mune de la commune de Paris.
Présent présent : M. GUY THIERRY, Maire, M.
LÉONARD, M. JEAN ADRIANNE, Mme M. M.
LACOUR, M. H. DELCOUR, M. LAROCHE, M. LEGRAND,
M. TATIACHE, M. TRIBER, M. FROGER, M. PIZZOLI, M. RICHARD,
M. BRASSET, M. ROUSSET, M. CHESNOVSKY, M. BOBERTO, M.
MAURICE, M. DESLAUGERS, M. BAGET, M. JET, M. CHASNOVSKY,
M. DUBAIL, M. VIALLET, M. SESTEN, M. ZINER, M. VISMAY,
M. BERNARD, M. HELLE, M. R. SAUZOCET, Conseillers
communaux.

Présent absent :
M. BOURGEOIS
M. SALVAT
Mme CAPILLARD
Mme REBECKA
Mme COZALAIN
Mme CORNUAILLE
Secrétaire de séance : M. SAUZOCET

LE MAIRE,



EXPOSÉ : à l'issue des élections Municipales du 14 Mars
1971, il y a lieu d'inscrire le Conseil Municipal à déclarer
bien sûr la désignation des délégués des élec-
teurs communautaires et intercommunaux et des
membres des diverses organisations multinationales (article 35
du Code de l'Administration Communale) qui doivent être
élus par lui ou nommés au cours de sa prochaine session.
L'article 27 du Code de l'Administration Com-
munale devra être appliqué en ce qui concerne le vote
qui doit avoir lieu à bulletin secret.

Les élections sont fixées au 1er mai 1971.
— COMMISSION DE BUREAU DU PRÉSIDENT,
— COMMISSION SOCIALE, DE LA SANTE EN DE LA
PARTIE

— COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, TRAVAIL, CULTURE, JEUN-
ESSES, SPORTS ET ESPRANCE
— COMMISSION SOCIALE
— COMMISSION DE LA SANTE EN DE LA SANTE EN DE LA
Partie
Pour le Maire,
M. Robert Dufond

Je demande au Conseil de bien vouloir procéder
aux déléguations.

.../...

Pour Je Prifent et par d'après le 7 103 58
le Crédit à Bonnac.

ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE D'AUBERVILLIERS



Nombre de membres comprenant

En procédant au vote à bulletin secret, l'assemblée, au premier tour de scrutin,

Bout d'adresses pour faire partie du Conseil d'administration
du C.R.S. SCHAFER,
M. Alain DESPLAQUES, Conseiller Municipal, 25 Bd Anatole France AUBERVILLIERS.
Mes Amis PROCHAS, Conseiller Municipal, 1 Impasse de l'Assomption AUBERVILLIERS.

1347

VU
BAGRATION, le R. № 44.
Demandez au Directeur de la Justice et aux procureurs
pour le Procès de la Justice et pour dérogations
Pour le Directeur officiel des
Institutions de la Couronne Sénat et Tribunals
Le Secrétaire Général

Mention certifiée conforme
Poste de Marin
Cabinet descriptif.

je demande au Conseil de bien vouloir proscrire tout déclencheur.

四

19



CL_v
DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, EQUALITÉ, FRATERNITÉ

VILLE D'AUBERVILLIERS

LE CONSEIL,
Après avoir entendu l'opinion de M. le Maire,
Vu l'article 27 du Code de l'Administration
Conciliaire,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
N° C 71-83

Vu le décret n° 645 du 16-9-1969

article 5,

Rôle de Membres composant

le Conseil Municipal	37
la section	27
Maires	23

OBJET :

Sur demande pour faire partie du Comité d'administration du Lycée Technique,
M. Jean SIVY, Adjoint au Maire, 7 rue Jules Guesde
AUBERVILLIERS.
M. Fernand TISON, Conseiller Syndical, 42 rue Bertrand
Casanova AUBERVILLIERS.

Désignation des délégues
du Conseil.

LE MAIRIE,

LE MAIRE,



SENTE DU 24 AVRIL 1971

LE 24 AVRIL 1971 AVANT 20H 45, le Conseil Municipal d'AU-

BERVILLIERS, convoqué le 23 Mars 1971 s'est réuni
à la Salle du Conseil 1, dans la présence
de M. André MARIN, Maire d'Aubervilliers, Con-
seiller Général.
En tant que "Adjoint au Maire", M. SIVY, M. GATH-
IER, M. TISON, Adjoint au Maire, M. LEVY, M.
LACOUR, M. LALOIS, DUCLOUX, VILLENEUVE, BOUAFID,
TAJLAUD, MTAUD, M. PROST, M. PIREAU, M. ZELZIC,
BREBIER, BOURGET, CHERRIER, Mme BONNEFOY, M.
FALCON, HESPAQUEZ, MARCHET, M.
OBIAZO, FAUBERT, Mme SPILLER, M.
ASSISTI, Mme HUA, M. SAMACROUSTI, Conseillers
Municipaux.

Répondent également :
M. GALTIER
Mme CATILLIER
Mme RUELLAC
Mme FOUGER
Mme REA

EXPOSE : à la suite des élections Municipales du 14 Mars
1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer
sur la désignation des administrateurs des éta-
blissements publics communautaires et intercommunautaires et des
membres du comité d'administration communautaire qui doivent être
élus du tout de l'Administration communautaire qui doivent être
élus par lui ou nommés sur un présentation.
Article 27 du Code de l'Administration Com-
munale devra être appliquée en ce qui concerne le vote
qui doit avoir lieu à l'assemblée municipale.

VU
BOISSEAU, le 20 Mai 1971.

Pour le trésorier de la Ville et pour déléguer
Pour le Maire adjoint au
délégué au Service des Finances
Le Secrétaire Général
Mme M. - BELLAVIA
Mme GUYOT CONSEILLER
Pour la Mairie
Le Maire

Commission du Budget et du Personnel
Commission des Finances
Commission de la Ville, de la Santé et de la
Politique
Commission de l'Education, Travail, Culture, Jeu-
nasse, Sports et Vacances
épartement collectivisation diverses coopératives, comité
hôpital de secrétaires délégués au nom de par le Conseil
Municipal,
je demande au Conseil de bien vouloir procéder
aux désignations.

.../...





Pour le Président et pour délégué
Le Gérant du Gouverneur

COLONIE
FRANÇAISE
LAMBERT - SAVARY - FRATERNITÉ

VILLE D'AUBERVILLIERS

CL/J/
DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



Après avoir entendu l'opinion du H. le Maire,
Vu l'article 27 du code de l'administration
Communale,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
n° C 7-15

Vu le décret n° 69-945 du 16-9-1969 - article 5,

En procédant au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,

D.E.I.S.P.A.S :

Sont désignés pour faire partie du Conseil d'Administration
du Groupe Classique et Moderne.

H. Jack RALPH, Adjoint au Maire, 4 rue Paulin Génier
AUBERVILLIERS.
M. Robert CASSILLON, Conseiller municipal, 10 rue Félix
ATHOSVILLE,
AUBERVILLIERS.

* Nominales

Nom
Prénom
Poste
Aubervilliers

OBJET :

COMITÉ CONSULTatif DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Désignation des Délégués
du Conseil.

LIAIS. NDL. REPD. GENE SOLVANT et OIZZ, le
25 Mars 1971 à s'est réuni
à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence
de M. André KAPAM, Auteur d'AUBERVILLIERS, Con-
seiller Général.
Présent présent : M. STOY, MALTER, Mme GAYLAU-
LAPIN, M. FLAHERTY (adjointe à Mme LISE RAY), Mme
DHOYTS, REAUXOR, RICHETTEL, ROULIN,
TARIADE, HUAOU, Mme PRÉGNY, Mme VILLEMIN, HERZOG,
RENAUD, ROUSSET, GUERINOTIN, Mme BOURET, Mme
MARCH, DESPRESSES, BARBEAU, RAY, CHARAVOLLE,
TOUANI, PAUZIER, Mme SPLOIS, Mme ZOLLER, Mme THOMAS,
ASSET, Mme MELLÉ, Mme DABAGHIAN, Conseillers
particuliers.

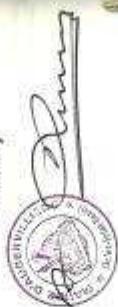
Secrétaire du délégué 1 : H. SAMOURSI
Secrétaire du délégué 2 : H. SAMOURSI

Président du 1er :
H. SAMOURSI
Secrétaire du 1er :
H. SAMOURSI
Secrétaire du 2nd :
H. SAMOURSI
Secrétaire du 3rd :
H. SAMOURSI

Président du 4. In suite des élections Municipales du 14 Mars
1971 il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer sur la désignation des administrateurs des éta-
blissements publics communaux et intercommunaux et des
membres de diverses commissions municipales (article 25
du Code de l'Administration Communale) qui doivent être
élus par lui ou nommés sur sa proposition.

Article 27 du Code de l'Administration Commu-
nale devra être appliquée en ce qui concerne le vote
qui doit avoir lieu à bulletin secret.
Les nominations sont les suivantes :

- COMMISSION DU BUDGET ET DU PLACEMENT
- COMMISSION TRIBUTAIRE
- COMMISSION DE L'AVIATION SCOLAIRE, DE LA SANTE ET DE LA
BAILLEURE
- COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, TRAVAIL, EMPLOI, JEUN-
ESSES, SPORTS ET ESPRIT
- Commissaire à l'enseignement diverses commissions, consis-
tantes des mandats délivrés ou nommés par le conseil
municipal.
Je demande au Gouvernement de bien vouloir procéder
aux désignations.



VILLE
D'AUBERVILLIERS
Président de la Table et par délégation
Pour le Président adjoint de la
Mairie et le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : H. SAMOURSI
INTITUTION CERTIFIÉE conformément
Pour le Maire,
L'adjoint adjoint





DÉPARTEMENT
de la
BRIE-SAINTE-DENI

VILLE D'AUBERVILLIERS

Le décret n° 61-1002 du 1er juillet 1961,
qui a été pris en vertu de l'article 27 du Code de l'administration
concernant la collecte et la publication des renseignements
statistiques, a été modifié par le décret n° 71-45
du 1er juillet 1971.

En procédant au vote à bulletin secret,

Secr. des Intérêts pour faire partie du Comité
la Bibliothèque Municipale,

M. M. Huzard, Conseiller Municipal, 64 Avenue
République ROBERTILLE,
M. M. Raoulie LOT, 68 Rue des Ecoles AUGUSTINERES.

THE MIND

A circular library stamp with a decorative border containing the text "STATE LIBRARY OF NEW SOUTH WALES" around the top and bottom edges. The center features a stylized illustration of a tree or plant.

Nombrar de Nombres compuestos

SWEETIE NO 2. EASYLIL' SWEETIE

卷之三

MIL 3 206 45, la Concejal Municipal d'Al

Le Maréchal Soult a été nommé à la tête de l'armée de l'Est le 1^{er} juillet 1870.

214

COLLECTIF, *Le Monde de l'art contemporain*, éditions de la Martinière, Paris, 1990.
LA CHAMBRE DES ECOLES, *Étudier pour enseigner*, éditions de la Martinière, Paris, 1991.
LA CHAMBRE DES ECOLES, *La formation des Délégués du Conseil*, éditions de la Martinière, Paris, 1991.
TALLIAZ, *Le droit à l'art*, éditions de la Martinière, Paris, 1992.
COLLECTIF, *Le droit à l'art*, éditions de la Martinière, Paris, 1993.

EXCELENTE	M. SANTOS
BOA	DR. GARCIA PINHEIROS
MAU	DR. FERREIRA
PÉSSIMA	DR. LIMA

EXPRESS à la mi-juin dans l'élection Municipale au 14 juillet 1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer sur la désignation des administrateurs des statutaires et la nomination des administrateurs et des responsables publics communautaires et intercommunautaires et des administrateurs de diverses commissions, bureaux, groupes, partis, syndicats, etc., qui doivent faire l'objet de l'administration communale ou qui doivent faire faire par lui ou nommer pour ses représentants.

LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIÉTÉ ET PAR ASSEMBLÉE
Pour le Président délégué de
l'Assemblée de la Société Saint-Domi-
nique et du Consulat Général
M. A. D. G. J. U.
GOUVERNEMENT COMMUNIQUE
Pour le Maréchal
Vicomte Duhesme.

“Municipal.”
Se demande au maire et au conseil municipal
une déclaration.



VILLE D'AUBERVILLIERS

Le CONSEIL,
Après avoir entendu l'opposition de M. le Maire,
Vu l'article 27 du Code de l'Administration
Communale,
Vu le cérémonial préfectoral du 25 Mars 1971
N° C 71-45

Vu le décret n° 60-597 du 12.9.1960 - article 2.
Vu la délibération du 27.12.1960 fixant à 12 le nombre de représentants du Conseil Municipal au Comité d'administration.

En procédant au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,

D.B.L.U. 2.2.2.4

Sont désignés pour faire partie du Comité d'administration de la Chambre des Écoles.

M. André KALMAN, Maire, 24 Rue du Pont Blanc AUBERVILLIERS
Mme Marguerite LE MAT, Conseiller Municipal, 91 Rue du Pont Blanc AUBERVILLIERS.
M. Georges KIRKOLIS, Conseiller Municipal, 17 Rue du Docteur Pergé AUBERVILLIERS.
M. René DEPENBULL, Conseiller Municipal, 5 Avenue de la République AUBERVILLIERS.
Mme Rosalie PROSER, Conseiller Municipal, 1 Impasse du Président AUBERVILLIERS.
M. Robert CASTILLON, Conseiller Municipal, 10 rue Hébert AUBERVILLIERS.
Mme Annie MEDERIC, Conseiller Municipal, 135 Rue Gambetta AUBERVILLIERS.
M. Michel REY, Conseiller Municipal, 19 Rue des Clés AUBERVILLIERS.
M. René DUBAND, Conseiller Municipal, 125 Rue Gambetta CASANOVA AUBERVILLIERS.
Mme Claudette SPITS, Conseiller Municipal, 290 rue Henri Barbusse AUBERVILLIERS.
M. Fernand TISON, Conseiller Municipal, 42 rue Daniel Casanova AUBERVILLIERS.
M. Maurice LOI, 68 rue des Ecoles AUBERVILLIERS.

CL//
DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINTE-DENIS



Liste des Members composant

le Conseil Municipal _____ 37
Le Bureau _____ 37
Président _____ 33

OBJET :

SYNDICAT POUR LE CHANTIER INTERCOMMUNAL
d'AUBERVILLIERS -
LA COOPÉRATION -
LA COOPÉRATION - DRANCY
et BOISSY.

Délégation des délégués
du Conseil,

LE GOUVERNEMENT, M. TURPIN, Adjoints - M. LE MAIRE, M. LACROIX, M. ROBERT, M. DESGRANGES, M. GUILLOT, M. VILLEMIN, M. PELLET, M. BOURGEOIS, M. ROUSSET, M. CHAMONIER, M. BONNET, M. BABEL, M. CHABROLLE, M. FAURE, M. RAGNIS, M. SPILLI, M. ZOCH, M. VISON, M. ASSENZI, M. BAILLY, M. SABOURGUES, Conseillers Municipaux.

Représentants part. :

M. ALLUIN
Mme CASTELJARD
Mme PROUST
Melle RIA
Secrétaire de séance : M. SALVADORI

EXIGE : à la suite des Elections Municipales du 14 Mars 1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délivrer sur la délégation des administrateurs des établissements publics communaux et intercommunaux et des établissements communs municipaux (articles 35 du Code de l'Administration Communale) qui doivent être élus par lui ou nommés sur sa proposition.

L'article 27 du Code de l'Administration Communale devra être appliqué en ce qui concerne le vote qui doit avoir lieu à bulletin secret.

Les commissions sont les suivantes :

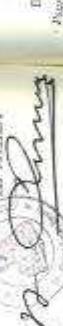
- COMMISSION DU BUDGET ET DU PRESIDENT.
- COMMISSION TRIBUTAIRE
- COMMISSION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE, DE LA SANTE ET DE LA PACIFIQUE
- COMMISSION DE L'AMENAGEMENT, TRAVAIL, CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET ENSEIGNE
- COMMISSION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE SOCIALE, CONFORTABLE
- Pass à Mme, M. [Signature]

.../...

Je demande au Conseil de bien vouloir procéder aux désignations.



M. LE MAIRE.



M. LE MAIRE.



LE CONSEIL,
Après avoir entendu l'opinion de M. le Maire,
vu l'article 27 du Code de l'administration
comunale,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
N° C 71-43
Vu l'article 24 du Code de l'administration communale,



VILLE D'AUBERVILLIERS

Pour le poste d'un délégué
la Chambre des députés.
Ad Colom

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EQUITE - FRATERNITE

CL//

DEPARTEMENT
de la

SEINE-SAINT-DENIS



En prenant en compte le bulletin secret,

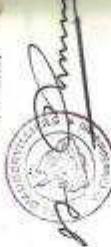
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,

D E L I B E R A T I O N

Sous délibération pour faire partie du Syndicat pour le
Conseil d'Administration d'AUBERVILLIERS - LA COURONNE -
DRAZÉY - et BRIGNY.

Mme Marguerite DE HAUT, Conseiller Municipal, 91 Rue du
Pont Blane AUBERVILLIERS,
M. Gilbert ROSENSTEIN, Conseiller Municipal, 8 Avenue de la
République AUBERVILLIERS.

LE MAIRE.



Nombre de Membres désigné
le Conseil Municipal

37

En exercice

33

Présents

33

OBJET :

TRAVAILLEUSES FAMILIALES
D'AUBERVILLIERS

Désignation des Délégués
du Conseil.

Bréviaire présent à MM. SUY, RALTHE, Mme CATHARINE,
LIPARD, H. FLONK Adjoints - Mme LE RUE, M. SÉJU,

LACOUR, ROBERT, ROGALISON, SCHWARTZEL, KOLLAGER,
TALLADE, FOUCARD, Mme SPICER, Mme PINEAU, MUSSET,
BERNARD, ROUSSET, CHASBORGER, Mme BOISSET, M. M.

MICHET, DESPARDIUS, BARBIER, M. GIL, CHABADOUTRE,
TOUARD, PAULS, Mme SPITS, M. VILZON,
ASSEZI, Mme HEA, M. SARACOBES, Conseillers
participaux.

Bréviaire présent par :

M. ALLET

Mme OTTALI-PALUD

Mme JOCHER

Melle REA

Secrétaire du séminaire : M. SABOURGESSI

DISPOSITIONS : à la suite des Elections Municipales du 14 Mars
1971 il y a lieu d'élire le Conseil Municipal à délibérer
sur la désignation des déléguées familiales des élec-
tions municipales communales et intercommunales et des
membres de diverses commissions municipales (articles 25
du Code de l'Administration Communale) qui doivent être
élus par lui ou nommés sur sa proposition.

L'article 27 du Code de l'Administration Commu-
nale devra être appliquée en ce qui concerne le vote
qui doit avoir lieu à bulletin secret,

les candidatures ayant fait amende honorable :

- DISCUSSION EN BUREAU ET DU 22/03/1971

- DISCUSSION TRICOLORE

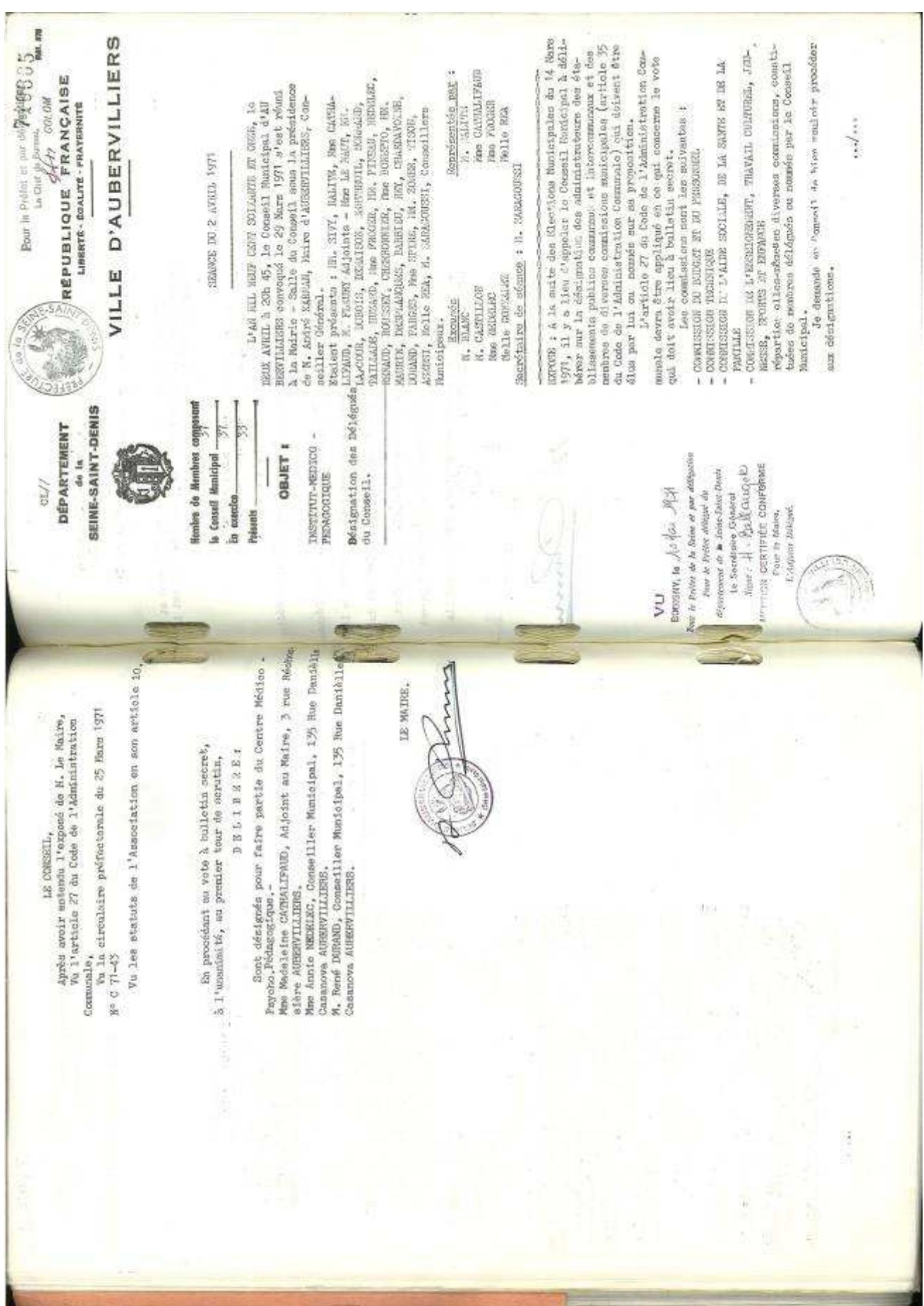
- DISCUSSION EN PLATE EXCLUSE, 03 LA SAINTE EP DE 14

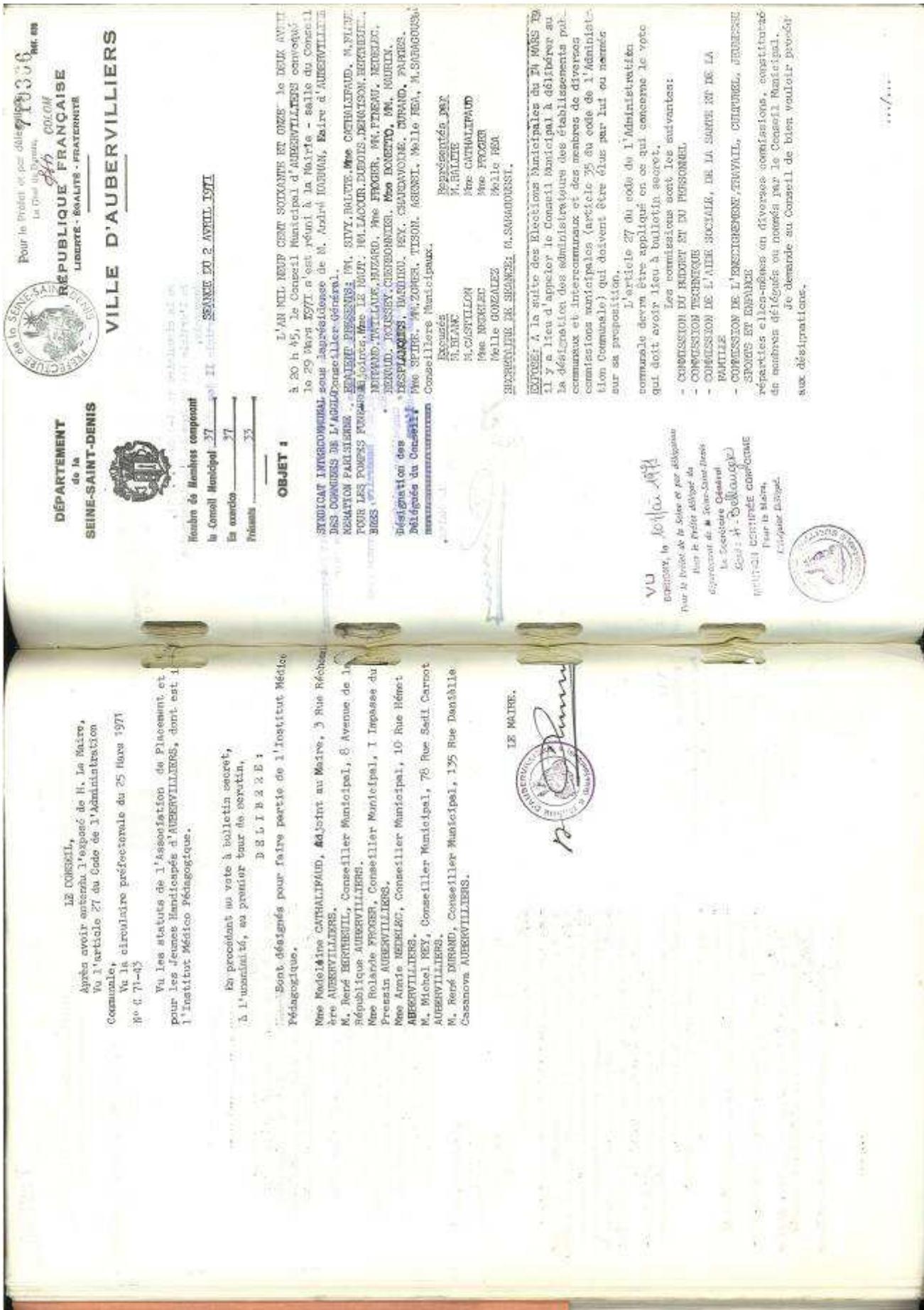
MARS

- DISCUSSION DE LA PRESIDIANT, M. M. COLLECTIF, Yves
RASSIE, STORIS et ENFANCE

- DISCUSSION DE LA PRESIDIANT, M. M. COLLECTIF, Yves
RASSIE, STORIS et ENFANCE conformément
aux termes du décret du 1er juillet 1969 portant procédure
aux désignations.









CLASSE /
DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS

VILLE D'AUBERVILLIERS

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
vu l'article 27 du code de l'Administration Municipale,
vu la circulaire préfectorale du 25 mars 1971 n° C 71-1037
Vu la circulaire n° 71-2 du 22.3.1971,
Vu l'article 144 du Code de l'Administration
Municipale,
Vu l'article II des statuts du Syndicat,

En procédant au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin.

DÉLIBÉRÉ :

Sont désignés pour faire partie du Syndicat Intercommunal
des communes de l'agglomération parisienne pour
les années futures.
M. René WILZ, Adjoint honoraire, 95 Avenue Jean
Jaurès AUBERVILLIERS.
M. Gilbert BOUSSER, Conseiller Municipal,
6 Avenue de la République AUBERVILLIERS.

LE MAIRE.



Nom du Membre composant
le Conseil Municipal _____
En exercice _____
Présent _____

OBJET :

COMITÉ DE SURVEILLANCE
DU CENTRE DE SANTÉ
MUNICIPAL.

Délégation des Délégués
du Comité,

LEAN KIL NÉE GENE BOYLAUD EN 1928, le
20 AVRIL 1971 à 20h 45, le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS a été réuni
en séance extraordinaire convoquée le 29 Mars 1971 à son siège par le président
de M. André RADOMSKI, Maire d'AUBERVILLIERS, Conseiller Général,
à la Bièvre - Salle du Conseil Municipal, Rue de la Bièvre, 95-
LIPARD, M. VILLEGZ Adjoint - Rue de la Bièvre, 95-
LA COUR, DOMAIS, DELAISON, JESTREUIL, KOMAGI,
TAILLARD, HOUZARD, Mme FRIGON, Mme PIRNAY, Mme ROCHE,
BOURGEOIS, CHAMBONNEAU, Mme ROBERT, Mme CHAMBAUDIN,
MAURIN, DESLAMPS, BABTEL, Mme CHAMBAUDIN,
JUSSET, FARGES, Mme SPITZ, Mme SOYER, Mme TISON,
ASSISTE, Melle RAA, M. SABADIE, Conseillers
Municipaux.

Président de la séance : M. BRUNEL
Secrétaire de la séance : M. SABADIE

Secrétaire de la séance : M. SABADIE

Secrétaire de la séance : M. SABADIE

M. SABADIE
M. CASTILLON
Mme MEDERIC
Mme GONCALVES

Mme GONCALVES
Melle RAA

COMMISSION DU BUDGET ET DU PLACEMENT

- COMMISSION TRAVAUX

- COMMISSION DE LA SANTE SOCIALE, DE LA SANTE ET DE LA

PARTAGE

- COMMISSION DE L'ESPÉRANCE

HOUSSE, SEURAT ET ESPERANCE

REPORTER, OFFICIER-DELEGUE, diverses commissions, conseil-

municipal.

CONFÉRENCE DE PRESSE

REPORTER, OFFICIER-DELEGUE ou nommée par le Conseil

municipal.

CONFÉRENCE DE PRESSE

REPORTER, OFFICIER-DELEGUE

LE CONSEIL,
Agés avec l'extensé du N°. Le RUL,
Vu l'article 27 du Code de l'Administration
Comptable,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
N° U 71-15



VILLE D'AUBERVILLIERS

En procédant au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, su premier tour de scrutin,
D E L I B E R E :

Gent désigné pour faire partie du Comité de travail
lance du Centre de Santé Municipale,

Mme Hélène SCHALEND, adjoint au Maire, 3 rue Michel
d'Aubervilliers.

Mme Marguerite LEWAND, 27 Rue du Pont Blanc Aubervilliers
M. Alain SAROGUSS, conseiller Municipal, 127 rue Félix
Gonthier, Aubervilliers.

LE MATER.



Nombre de Membres composant
le Conseil Municipal ... 35

Re élections ... 35

Préavis ... 35

J'AI LU ET JEAI SIGNÉ LE 2 AVRIL 1971
DEUX AVANT à 20h 45, le Conseil Municipal d'Au-
BERVILLIERS convoqué le 29 Mars 1971 s'est réuni
à la Mairie à Salle du Conseil sous la présidence
du M. André MARIN, Maire d'AUBERVILLIERS, Con-
seiller Général.

OBJET :
NATION ANCIENS
COMPÉTENTES.

Désignation des délégués Budgets : M. SEY, BALUT, PIERRE CATHA-
LIPAUD, R. PLAOUR, M. JONNET - Rue 18, M. DE, H.
LA COMBE, DIROZ, DESGRANGES, LARIBEL, MOREAU,
TAUSSAT, HUGO, M. MIGNE, M. PIRBAUD, INGREN, C.
SOMARD, ROUSSET, CHAMONNIER, Rue 19, M.
PAULIN, DESGRANGES, MARIETTE, M. CHABADONNE,
DOMAIS, FAURE, M. SITJUS, M. TOURE, TISON,
ASSENT, Melle REA, M. SARAGOSSET, Conseillers
Municipaux,

Réceptionné par :
H. BLAIS

H. CASTILLON
Pme. HEDRAS
Mme. DORVALAZ

Zérotaire de séance : ... SAMEDI 05/05/1971

GOUSSE à la suite des élections Municipales du 14 Mars
1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer
sur la désignation des administrateurs des éta-
blissements publics communaux et intercommunaux et des
membres de diverses commissions municipales (article 35
du Code de l'Administration Communale), qui doivent être
élus par lui ou nommés sur sa proposition.

L'article 27 du Code de l'Administration Commu-
nale devra être appliquée en ce qui concerne le vote
qui doit avoir lieu à bulletin secret.

Les commissions sont les suivantes :

- COMMISSION DU BUDGET ET DU PERSONNEL
- COMMISSION PÉDAGOGIQUE
- COMMISSION DE TRAVAUX SOCIAUX, DE LA SANTE ET DE LA
FAMILLE
- COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, TRAVAIL, CULTURE, UEL-
LEGEZ, SPORTS ET ESPRANCE
réparties entre plusieurs commissions, comité-
tées de membres délégués ou nommés par le Conseil
Municipal.

Je demande au Conseil de bien vouloir procéder
aux désignations.

LE CONSEIL,
Après avoir entendu l'exposé du M. le Maire,
Vu l'article 27 du Code de l'Administration,
Constaté,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
p. c 71-43
Vu les statuts de l'association,
Ville d'Aubervilliers

C.I./

DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



Etat : le fait le Dimanche, 7 03 72, en
Jean Colom

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'AUBERVILLIERS

En procédant au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,
D E L I B E R E :

Sont désignés pour faire partie de la Mission des élus
Contactants,
M. Martin HOUARD, Conseiller Municipal, 64 Avenue du 14
République AUBERVILLIERS,
M. Stéphane MORAND, Conseiller Municipal, 4 Rue Fayolle Génie
AUBERVILLIERS;

DE NOTRE;

[Signature]

Le Maire;
[Signature]

Nombre de Membres composant
le Conseil Municipal _____ 57
Ex mandats _____ 57
Total _____ 57

OBJET :

BUREAU D'AIDE SOCIALE
Députation des Délégués
du Conseil,

Etat présent : M. SEY, RALTB, Mme CATHALA,
LIPARD, Mme CHAILLARD
LACOUR, MURIOS, MELASCON, MARCHAL, MOLARD,
PAULAGE, MEZARD, Mme PHOQUE, Mme PINEAU, REBOLLE,
REBAUD, ROUSSET, GEMMONIER, Mme BONNETTO, Mme
MOULIN, DESPLAGNIAS, BARBEAU, Mme CHARDONNAT,
TASUARD, PARISSET, Mme SPICHE, Mme ZOER, VILMORE,
ACOSTA, Mme LE SOU, Mme JARROUSSET, Conseillers
Participent,

Présents :
M. SEY, RALTB, Mme CATHALA,
LIPARD, Mme CHAILLARD
Rue POMMER
Mme DESPLAGNIAS
Secrétaire de séance : M. SALGOUSSI

EXERCICE : A la suite des élections municipales du 14 Mars
1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer sur la désignation des administrateurs des établissements publics communau et intercommunau et des
missions de diverses commissions municipales (article 35
du Code de l'Administration Communale) qui doivent être
élus par lui ou nommés sur sa proposition.

L'ordre du jour de l'administration Com-
munale devra être approuvé en ce qui concerne le vote
qui doit être fait à bulletin secret.

Les commissions sont les suivantes :

- COMMISSION DE BUDGET DU PERSONNEL
- COMMISSION TECHNIQUE
- COMMISSION DE L'ALLOCATION SOCIALE, DE LA SANTE ET DE LA
FAMILLE
- COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, YVELINES CULTURELLES, JEUNESSE,
SPORTS ET ESPRANCE
réparties elles-mêmes diverses commissions, constituées
dans les meilleurs délais ou nommées par le Conseil
Municipal.

Je demande au Conseil de bien vouloir procéder
aux désignations.

*** / ***



Mairie
DU
DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



VILLE D'AUBERVILLIERS

LE CONSEIL,
Ayant évoqué l'explosé du N. le Maire,
Pu l'article 27 du Code de l'Administration
Communale,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
N° C 71-43
Vu le décret 55-197 du 2/2/1955,
Vu l'article 730 du code de la famille de l'Asile
sociale aménagé au décret 56-219 du 24.I.1956,

Re procédant au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,

DE LIBRE :

Sous désignation pour faire partie du Bureau d'Aide
Social,
M. André KARMIK, Mair, 118 Rue du Pont Blanc AUBERVILLERS
Mme. Madeleine GATHIEUPARD, adjoint au Maire, 5 Rue Blaise
Pascal AUBERVILLERS.
Mme Marguerite LE MUIT, 91 Rue du Pont Blanc AUBERVILLERS
Mme Bolande PROUDIN, Conseiller Municipal, 1 Impasse du
Président AUBERVILLERS.
M. Jacques DARBHEU, Conseiller Municipal, 78 Rue Saint
AUBERVILLERS.

LE MAGITÉ.



Membres composant

le Conseil Municipal

37

En conseil

37

Périmis

35

OBJET :

Maison de retraite
communale.

Désignation des
Délégués du Conseil.

Séances du 2 Avril 1971

MARS 1971. SOUS CERT. SOLLAIRE ET CIEZ, le
CONSEIL MUNICIPAL d'AUBERVILLIERS convoqué le 29 Mars 1971 a voté réuni
à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence
de M. André KARMIK, Maire d'AUBERVILLIERS, conseil
élu par décret.

Etaient présents : M. STEPHANE, Mme CATHERINE,
LIVIARD, M. FLORY, Adjointe - Mme LA MARE, Mme
LACOUR, M. BOUAFI, M. CASTELLI, M. GUAUD,
PAULARD, M. HUGARD, Mme FRIGOL, Mme PIRLAUD, M. RABAT,
M. ROUSSET, M. CHABONNIER, Mme SOURETTO, Mme
PAJOT, M. DESPLAQUES, M. BOBILLE, Mme CHABANGINE,
M. HIRAND, M. FAUGROS, Mme SOYRES, M. VERNIER, M. TISON,
M. AGRESTI, Mme BELL, M. SARACUSSET, Conseiller
municipal.

Représentants 27 :

M. VALLET
Mme CATHARINAUD
Mme SOUCES
Melle REA

Secrétaire de séance : M. SAMAGORET

SÉRIE : A la suite des élections Municipales du 14 Mars
1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à dési-
gnier sur la désignation des administrateurs des éta-
blissements publics communaux et intercommunaux et des
membres de diverses commissions municipales (article 35
du Code de l'Administration Communale) qui devront être
élus par lui ou nommés sur sa proposition.
L'article 27 du Code de l'Administration Com-
munale devra être appliqué en ce qui concerne le vote
qui doit avoir lieu à bulletin secret,
les commissions sont les suivantes :

- COMMISSION DE SANTE DU 10 JUIN 1971
- COMMISSION PSICHIQUE
- COMMISSION FAMILIALE

- COMMISSION DE L'EDUCATION, TRAVAIL, CULTURE, JEUN-
ESSE, SPORTS ET ARFAIRE

réparties elles-mêmes diverses commissions, occu-
pées de nombreux délégués au nom de la Commune
Municipal.

Je demande au Conseil de bien vouloir procéder
aux désignations.

.../...





Pour le Préfet et pour délégués

71371

mm.mw

Le Gén. (S) Jeanne
A.P.D.G.C.O.D.O.M.

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS

VILLE D'AUBERVILLIERS

LE CONSEIL,
Après avoir entendu l'expédié de M. le Maire,
Vu l'article 27 du Code de l'Administration
Communale,

Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
N° C 71-43
Vu le décret n° 58 - T202 du II.12.1968,

Membres du Conseil en présent
Le Conseil Municipal _____
En缺席 _____
En vacances _____
Absent _____

OBJET :

CONSTITUTION DES MARCHES
Déstination des délégues
du Conseil.

LE MAIRE



LEMAN KILHEUF GEST SOLVANTS ET ONGLES, Le
TÉLÉX AVEILL à 206 45, le Conseil Principal d'AU
BRAVILLIERS convoqué le 29 Mars 1971 s'est réuni
à la Mairie à Salle du Conseil sous la présidence
de M. André ZAKARIA, Maire d'AUBERVILLIERS, Con-
seiller Général.
Présent présent : M. SEY, BAUTHE, Rue CANTA-
LIARD, H. FLOROT adjointe - Rue LE HABIT, RUE,
LA COMBE, DOUBLET, DESLUSON, LORTHOUL, BOHAGU,
PAULINAE, HIRZARD, MM. PROGNI, MM. TIBERI, MEDERIC,
REMOND, ROUGET, CHAMONET, MM. BONNET, MM.
SAMPY, DESPLAQUET, BARRIBUS, RIST, CHALANDATINE,
YERARD, FARNES, MM. SEYSS, MM. ZWICK, VILLENEUVE,
ACCOST, BELLE ROSE, MM. PARIGOUSSI, Conseillers
Municipaux.

Représentés par :

M. BLANC
M. CASTILLON
MM. HESSELET
Ruelle GOURAUD
Secrétaire de séance : M. MATHIEU

REPRODUITS PAR :
M. ALLIEZ
MM. CATHALAPAUD
MM. THOMAS
Ruelle ROGAZ
Ruelle ROGAZ

VU
LE 20 JUIN 1971

LE CONSEIL, à la suite des élections Municipales du 14 Mars
1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Principal à défi-
nir sur la désignation des administrateurs des éta-
blissements publics communaux et intercommunaux et des
membres de diverses commissions municipales (article 35
du Code de l'Administration Communale) qui doivent être
élus par les ou nommés par la proposition.

L'article 27 du Code de l'Administration Com-
mune devra être appliquée en ce qui concerne le vote
qui doit avoir lieu à bulletin secret.
Les administrateurs sont les suivantes :
- COMMISSION DU BUDGET ET DU PROGRAMME
- COMMISSION TECHNIQUE
- COMMISSION DE LA SANTE ET DE LA
SANTE PUBLIQUE
- COMMISSION DE L'EDUCATION, TRAVAIL CULTURE, JEUNESSE,
SÉCURITÉ, SPORTS ET ESPRANCE
Réparties en deux séances distinctes
fixées de nombreux délégués nommés par le Conseil
municipal.

Je demande au Conseil de bien vouloir prendre
cette désignation.



CL//
DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



VILLE D'AUBERVILLIERS

Pour le protéger et pour l'archiver
Le fait en Bureau. 3/2

SAINT
REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EQUITE - FRATERNITE

LE CORSETT,
Après avoir entendu l'^e exposé du M. Le Maire,
Vu l'article 35 du Code de l'Administration
Communale,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
N° 571-13

En procédant au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, sa pesant tour de sonde,
DE LIBRE :

Nom des Membres composant
le Conseil Municipal — 27 —
En nombre — 27 —
Présents — 25 —

OBJET :

DÉLOGUE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIÉTÉ D'H.L.N.
AUBERVILLIERS —
LA COURNEUVE,
Designation des
Délégués du Conseil,
AUBERVILLIERS.

M. Robert TAILLARD, Conseiller Municipal, 19 Rue du Poëg
AUBERVILLIERS.
M. Georges DUBOIS, Conseiller Municipal, 37 Rue du Poëg
AUBERVILLIERS.
M. René BERTHEUIL, Conseiller Municipal, 8 Avenue de l'Europe
AUBERVILLIERS.
M. André LE BOUARD, Conseiller Municipal, 4 rue Frédéric Mistral
AUBERVILLIERS.
M. Robert TAILLARD, Conseiller Municipal, 23 Rue Balzac
AUBERVILLIERS.
M. Adrien HAZARD, Conseiller Municipal, 64 Avenue de la République AUBERVILLIERS.
Mme Rosalie FROGER, Conseillère Municipale, 1 Impasse Ida
AUBERVILLIERS.
M. René PERNET, Conseiller Municipal, 15 rue Pasteur à
AUBERVILLIERS.
M. Robert CASTILLON, Conseiller Municipal, 10 rue Bénot
AUBERVILLIERS.
M. Jacques DAUDET, Conseiller Municipal, 76 rue Chaptal
AUBERVILLIERS.
M. Paul PARIES, Conseiller Municipal, 23 rue de l'Unité
AUBERVILLIERS.

LE MOTIFS.

ARRÊTÉ DU 2 AVRIL 1971

En vertu de la loi et sur décret
du 24 Février 1971

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES COMMUNES DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET DES
DEUX AVANT 30h45, le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS convoqué le 29 Mars 1971 s'est réuni
à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence
de M. André TAILLARD, Maire d'AUBERVILLIERS, Com-
missaire Général.
Etaient présents : M. STEV, MAITRE, Mme CATHERINE
LIGAND, M. FLUSIER Adjointe à Mme la Maire, M.
LACOMBE, M. MOULIS, DÉVALZON, JEANNEAU, WILHELM,
TAILLARD, M. ROUSSET, CHEURHOUET, Mme DOMBETTO, M.
MURCIEZ, DESGRANGES, BARNIER, JEFF CHAMONITZ,
JOURD, FAUGROS, Mme SPITOS, Mme ROYER, UGON,
ASSET, Melle HIR, M. SAMAROUSSE, Commisaires
Municipaux.

Représentés par :
M. SHAN
M. CASTILLON
Mme GERBER
Melle VONAUZET
Secrétaire de séance : M. SAMAROUSSE

EXPOER : A la suite des Elections Municipales du 14 Mars
1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer
sur la désignation des administrateurs des éta-
blissements publics communautaires et intercommunaux et des
nouveaux de diverses commissions municipales (article 35
du Code de l'Administration communale) qui doivent être
élu par lui ou nommés sur sa proposition.
L'article 27 du Code de l'Administration Com-
mune devra être appliqué ce qui concerne le vote
qui doit avoir lieu à bulletin secret,
les commissions sont les suivantes :

— COMMISSION DU BUDGET ET DU PERSONNEL
— COMMISSION D'ÉQUITÉ SOCIALE, M. LA SALLE ET DE LA
— COMMISSION DE LA LIAISON SOCIALE, M. LA SALLE ET DE LA
— COMMISSION DE L'ÉQUIPEMENT, TRAVAIL, CULTURE, JEUNESSE,
FAMILLE, SPORTS ET RECREATION
— COMMISSION DE L'ÉQUIPEMENT, TRAVAIL, CULTURE, JEUNESSE,
FAMILLE, SPORTS ET RECREATION
Reportez elles-mêmes diverses demandes, consti-
tutives de membres désignés ou nommés par le Conseil
municipal.
je demande au conseil de bien vouloir procéder
aux désignations.





DÉPARTEMENT
du la
SEINE-SAINT-DENIS

VILLE D'AUBERVILLIERS

LE CONSEIL,
Après avoir entendu l'opinion de M. le Maire,
Vu l'article 27 du Code de l'Administration
Communale,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
n° G 71-43
Vu l'article Zéro du décret n° 65 T 205 du 19.DC.1960.

Un procédé au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, sa première tour de scrutin,

D E L I B E R E T

Sont désignés pour faire partie du Conseil d'administration:
M. André PELLET, 49 rue Honoré AUBERVILLIERS
M. Jean CHERONNIER, Conseiller Municipal, 27 rue des Chênes
AUBERVILLIERS.
Mme Suzanne BOUDET, Conseiller Municipal, 32 rue Brûlée
AUBERVILLIERS,
M. Michel CHARDONNE, Conseiller Municipal, 8 rue Paul Bérenger AUBERVILLIERS.

LE PARIS,



10

Réunions de l'Assemblée
le Conseil de Ville
le Conseil Municipal

seconde et dernière

LE CONSEIL



Pour le 27 avril 1971
Le Gén de Paris
M. COLON

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'AUBERVILLIERS

DEPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



Amba avoir étudié l'opposé de M. le Maire,
Vu l'article 27 du code de l'Administration Communale,
Vu la circulaire préfectorale du 25 mars 1971 N° C
PA 1/Article 2 - V des statuts,
Vu la circulaire n° 206 du 22.5.1971,
Vu l'avis n° 144 du code de l'Administration
Communale,

En procédant au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,

DE LIBRE :

Sont désignés pour faire partie du Syndicat Intercommunal des communes de l'agglomération parisienne pour l'Acierie 194.

M. André HAZAN, Conseiller Municipal, 64 Avenue de la République AUBERVILLIERS.
M. Jacques BARBOSA, Conseiller Municipal, Rue Sadi Carnot AUBERVILLIERS.

LES MATIERS.



	Nomb de bulletins comptés
le Conseil Municipal	37
En arrière	37
Plaids	33

OBJET :

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE ET UN, ORNE : LE DEPT D'YVELINES
SYNODAL INTERCOMMUNAL, le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS envoient
le 29 mars 1971 à leur réuni à la Vieille - salle du Conseil
des conseils de l'AGGLOMÉRATION PARISIENNE
MISSION POUR SERVIR
dans l'ordre défini par
PEUR IS. OME.

Démission des
Délégués du Conseil.

Conseil Municipal.
Elections
M. LIZON
M. CASTILLON
Mme REINHOLD
Mme ROMAIRE
SECRETAIRE DE SECRÉTÉ: M. SAUJONNET.

EXPRESSE : à la suite des Elections Municipales du 19 MARS 1971
il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer sur
la désignation des administrateurs des établissements mixtes
communautaires et intercommunautaires et des membres de diverses
autres associations (article 25 du code de l'Administration
communale) qui doivent être élus par lui ou nommés
sur sa proposition.

L'article 27 du code de l'Administration
communale offre également un cas qui concerne le vote
qui doit avoir lieu à bulletin secret.
Les commissions sont les suivantes:
- COMMISSION DE PLACEMENT ET DU PERSONNEL
- COMMISSION SECURITE
- COMMISSION DE L'ACTE SOCIAL, DE LA SANTE ET DE LA
FAMILLE
- COMMISSION DE L'ENTRETIEN, TRAVAIL, CULTURE, JEUNESSE
- SPORTS ET ENSEIGNE
Réparties elles-mêmes en diverses commissions, constitutives
de nombreux délégués ou nommés par le Conseil Municipal.
Je demande au Conseil de bien vouloir procéder
aux désignations.

✓✓✓

V.I
M. COLON
Pour le Président de la Seine et pour assister
Etat le 27 avril 1971
Délégué de la Seine-Saint-Denis
Signature de M. André Hazan
Signature de M. André Hazan
Signature de M. André Hazan
Signature de M. André Hazan



<p>Pour le <u>Le Ciel du Journaux</u> 710370 GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE</p> <p>VILLE D'AUBERVILLIERS</p> <p>CL// DEPARTEMENT de la SEINE-SAINT-DENIS</p> <p></p> <p>Après avoir entendu l'opposé de M. Le Maire, Vu l'article 27 du code de l'Administration Communale vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971 N° U Vu l'article 9 du statut, Vu la régulation du 24.3.1971, Vu l'article 144 du code de l'Administration Communale,</p> <p>En présence d'un vote à bulletin secret, à l'unanimité, su凭什么 tour de scrutin,</p> <p>D E L I B E R E :</p> <p>Sont dépendants pour faire partie du syndicat intercommunal de l'agglomération Parisienne pour le gaz, M. Jeanne BLAISE, Adjoint en Maire, 19 Rue à l'Enseigne AUBERVILLIERS, M. Louis NEDELE, Conseiller municipal, 21 rue de l'Union AUBERVILLIERS n°</p> <p>M. Valérie</p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p>Nombre de Membres composant le Conseil Municipal : <u>37</u> En exercice : <u>37</u> Présents : <u>33</u></p> <p>OBJET :</p> <p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE L'AGGLO. PERITION PARISIENNE POUR LES EAUX.</p> <p>Démission des délégués du Conseil.</p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p>LE 26 AVRIL 1971 AVANT 20H SOIXANTE ET QUATRE, 16 AUX AGENCES DE LA Mairie à SAUSSY, 16 SAUSSY DU 2 AVRIL 1971 s'est réuni M. le Maire à Salle du Conseil sous la présidence de M. André KARIM, Secrétaire à AUBERVILLIERS, Con- seiller (Président). Etaient présents : M. STIV, BALLET, BOUAFIA, LIAUD, M. FÉLIX ADOLphe - Mme LE NAUT, Mme LA COUR, LOUBIS, LEBAILLY, LEROUX, TAHALAE, HUAZON, Mme KHOGAS, M. PIREAU, Mme TOBAGN, ROUSSET, CHABONNET, Mme HOMESTO, Mme SAUDIN, DESGRANGES, BARBEAU, Mme CHABANOLLES, DUMAS, PARIS, Mme STEPH, Mme VIALA, Mme JACOB, Mme ZOIA, M. LARROQUE, Conseillers Renseignés.</p> <p>Secrétaires : H. BLAISE M. GARNIER Mme HUZON Mme TOBAGN Mme DUMAS</p> <p>Secrétaires de séances : M. LARROQUE</p> <p><i>[Signature]</i></p>	<p>Suppléants élit : M. VALERY Mme GARNIER-PRIEUR Mme PARROT Mme HUZON</p> <p>Commission de l'administration :</p> <p>EXPOSÉ à la suite des Elections Municipales du 14 Mars 1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer sur la désignation des administrateurs des éta- blissements publics communaux et intercommunaux et des membres de l'éventuelle commission municipale (article 35 du Code de l'Administration Communale) qui doivent être élus par loi ou nommés sur sa proposition.</p> <p>L'article 27 du Code de l'Administration Com- munale devra être appliqué en ce qui concerne le vote qui doit avoir lieu à bulletin secret.</p> <p>Les commissions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMMISSION DE BUDGET DE LA PRODUCTION - COMMISSION TECHNIQUE - COMMISSION DE LA SANTE SOCIALE, DE LA SANTE ET DE LA TRAVAIL - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT, TRAVAIL, CULTURE, JEUL- LE, SPORTS ET ENFANCE - COMMISSION SOCIALE - COMMISSION D'EDUCATION <p>Je décharge en conséquence le personnel administratif aux déclinaisons.</p>
---	--	---	--

Pour le 1er avril 1971
Le Ciel de Paris. 10377_{ma}

GUY COLOM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS



CL//
DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



LE CONSEIL,
Après avoir entendu l'expposé de M. le Maire,
Vu l'article 27 du Code de l'Administration
Communale,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
no C 71-45

Vu l'article III des statuts du Syndicat des Communes
pour les eaux,
Vu l'article 744 du Code de l'Administration Communale
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,

D B L I B Z E T

Sont désignés pour faire partie du Syndicat Intercommunal des communes de l'agglomération Parisenne pour les eaux,
M. Georges DEROIS Conseiller municipal,
77 Rue du Docteur Pesquié AUBERVILLIERS
M. Robert TAILLARD Conseiller municipal
25 rue Bozzo AUBERVILLIERS.

Nombre de Membres composant
le Conseil Municipal 37
En exercice 37
Présents 35

OBJET :

REVUE DE LA LISTE
ELECTORALE
CHAMBRES DES NOTAIRES
INSTITUTIONS COMMUNALES
DE PARIS,
Désignation des délégués
du Conseil.

LE MAIRE,



DÉCRET N° 71-10377
DU 1^{er} AVRIL 1971
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AU-
BERVILLIERS convoqué le 25 Mars 1971 à voté devant
la Halle - Salle du Conseil sous la présidence
de M. André MARIN, Maire d'AUBERVILLIERS, Con-
seiller général.

Etaient présents : M. SEY, M. LAFITTE, Mme CLAUDE-
LIAUD, M. FICHET adjointe - Mme LE HAUT, M.
LAZARUS, M. LOISEL, M. MALAISON, M. MULLADY,
TAILLARD, M. ZAGABRI, Mme PESQUIÉ, M. PERNET, M.
RENAUD, ROUSSE, VAGNONNIER, Mme BOISSON, M.
MAURIN, M. PELLAUD, M. PELLETIER, M. CHAMANGUER,
TIBARD, FAURE, Mme SPINN, M. ZOBEL, M. TISON,
M. DESGRANGES, M. GOURAUD, M. GOUJON, M.
KACHTAL, Mme REA, M. CARAGOUSTI, Conseillers
Municipaux.

Secrétaire de séance : M. SALAGOURD
Secrétaire de séance : M. SALAGOURD

Secrétaire

M. BLAIC

M. CASTILLON

Mme REZOLAC

Mme GOUJON

Hélène RAY

EXPRESSE : à l'issue des élections municipales du 14 Mars 1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à délibérer sur la démission des administrateurs des établissements publics communautaires intercommunaux et des nombreux délégués syndicaux municipaux (article 35 du Code de l'Administration Communale) qui devront être élus par lui ou nommés sur sa proposition.

L'article 27 du Code de l'Administration Communale devra être appliqué en ce qui concerne le vote qui doit avoir lieu à bulletin secret.

Les candidations sont les suivantes :

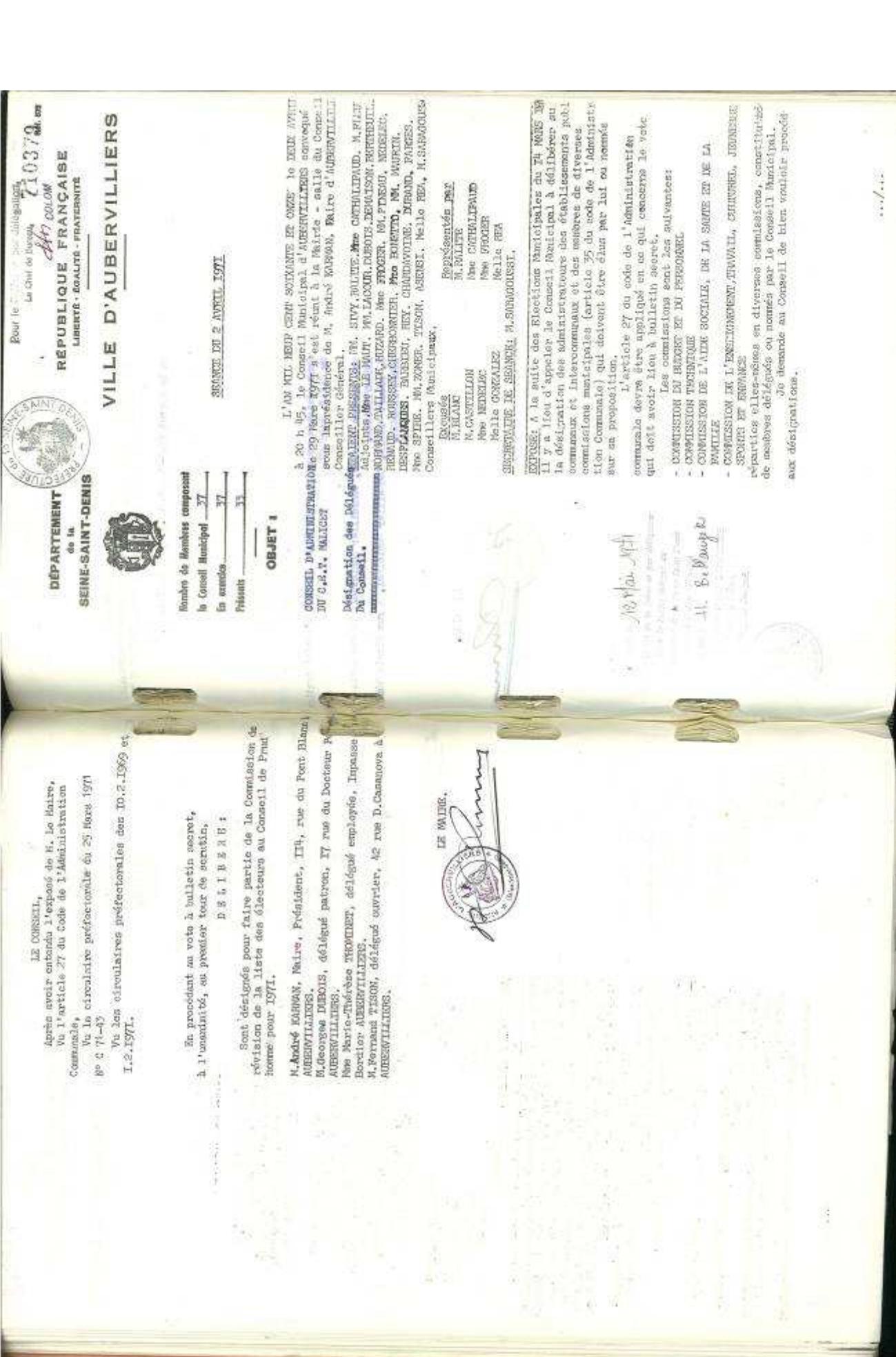
COMMISSION TRIBUNALE EP DU PARISIENNE
= COMMISSION TRIBUNALE DE LA SANTE ET DE LA
TRAVAIL

COMMISSION DE L'URBANISME, TRAVAIL URBAINE, TRAVAIL
URBAIN, SPORTS ET JEUNESSE
répartie : Commission d'établissement communautaire des services dérogés ou nommés par le Conseil Municipal.

Je demande, enfin, que mon meilleur procédé aux désignations.

/

<p>Pour le <u>14/03/1971</u> Le Génie du Bureau <u>10378</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Officier Colombe</i></p> <p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE <u>LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE</u></p> <p style="text-align: center;">VILLE D'AUBERVILLIERS</p> <p><i>Seine-Saint-Denis</i></p> <p>DEPARTEMENT de la SEINE-SAINT-DENIS</p> <p>OBJET :</p> <p>CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE REVISON DE L'ALISTE DES ELEGABTES AU CONSEIL DE PRUD' HOMMAGE PARIS.</p> <p>Désignation des délégués du Conseil.</p> <p><i>Le Maire.</i></p> <p><i>Signature du Maire</i></p>						
<p>Nombre de Membres composant</p> <table border="1"> <tr> <td>le Conseil Municipal</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>En exercice</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>Membres</td> <td>35</td> </tr> </table> <p>LE JOUR NOME CENT SOUSCRIT le 02/03/1971</p> <p>LE JOUR APRÈS à 23h 45, le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS convoqué le 29 Mars 1971 a été réuni à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence de M. André SAUDELLA, Maire d'AUBERVILLIERS, Conseiller Général.</p> <p>Les délégués élus sont les suivants : M. DUVY, MULLIN, MM. CATHALA, FLONZ, ADALBERTA - Hes Le Bouc, M. LACOUR, DRAGSET, MARCHAL, MOREAU, TAILLARD, UZELAND, MM. PROST, MM. VIALA, MUREL, ROUSSET, CHABRONDIER, BOUDETTO, MM. MAURICE, DESCHAMPS, BARRUEL, REG, CHARAVOLAS, BOURDIN, PANCEZ, MM. LEROUX, MM. ZOUCHE, VIGER, AGUET, SALLE, MM. B. SARASOULET, Conseillers Municipaux.</p> <p>Secrétaire</p> <p>M. BLAIC M. CASTILLON MM. MARCHAL Mme ROUSSET Melle RUEB</p> <p>Secrétaire de séances : M. BRAGGIOSSI</p> <p>EXPOSE : A la suite des élections Municipales du 14 Mars 1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à désigner par la désignation des administrateurs des établissements publics communaux et intercommunaux et des services de diverses commissions municipales (article 25 du Code de l'Administration Communale) qui devront être élus par loi ou nommés sur un procès-verbal.</p> <p>Il s'agit à l'article 27 du Code de l'Administration Communale d'être très appliqués en ce qui concerne le vote qui doit avoir lieu à huisclose secret.</p> <p>Les commissions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMMISSION DU TRAVAUX EN 30 PERSONNEL - COMMISSION DE LA SANTE SOCIALE, DE LA SANTE ET DE LA SANTE SOCIALE - COMMISSION DE L'ENTRETIEN, TRAVAIL COMMUNAL, JOSEPH, JEANNE, JEANNE, ET EMPLOI - COMMISSION DE LA SANTE SOCIALE, DE LA SANTE ET DE LA SANTE SOCIALE <p>Les délégués sont : rapporté au Maire pour être procédé aux désignations.</p>	le Conseil Municipal	37	En exercice	37	Membres	35
le Conseil Municipal	37					
En exercice	37					
Membres	35					



<p style="text-align: right;">Pour le <u>1er avril 1971</u> Le Ciel en bleu <u>11032</u> <u>REC'D. DOCUMENT</u></p> <p style="text-align: center;">RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ</p> <p style="text-align: center;">VILLE D'AUBERVILLIERS</p> <p></p> <p>DÉPARTEMENT de la SEINE-SAINT-DENIS</p> <p></p> <p>Les CORSEAU, Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, Vu l'article 27 du Code de l'Administration Commerciale, Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971 N° C 71-43</p> <p>Vu les statuts : l'article 6,</p>	<p>Membre du Bureau apposant</p> <table border="0"> <tr> <td>Le Conseil Municipal</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>En une(s) 33</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fussons</td> <td>—</td> </tr> </table> <p>SPANNES DU 2 AVRIL 1971</p> <p>DECRET N° 111 RÉG. DEPT. SEINE-SAINT-DENIS ET 0022, du 24 AVRIL à 20h 45, le Conseil Municipal d'AU- BERVILLIERS convoqué le 29 Mars 1971 s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence de M. André YARDAM, Maire d'AUBERVILLIERS, Con- seiller Général.</p> <p>Bienvenus : Mme SEY, Mme CATHAL- LIAUD, M. STASIK Adjoints à Mme le Maire, Mme LA COUR, DUBOIS, DESGRANGES, JONQUET, KERADAN, VALLADE, ENZAUD, Mme FRANGER, Mme PIRAM, MEDDEZ, RENAUD, ROUSSET, GREGORIAN, Mme ROBERT, Mme MAURIN, DESPLANGUES, MAGELIN, Mme CHARBONNIER, DUGAND, FASSES, Mme SPERLE, Mme VISON, VISON, ASSISTE, Mme RIBA, Mme SARACOUSSI, Conseillers Municipaux.</p> <p>Présentés par :</p> <table border="0"> <tr> <td>M. BLANC</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>H. CASTILLON</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>Mme VERGÈZE</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td>Mme GONZALEZ</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Secrétaire de séance : M. SARACOUSSI</td> </tr> </table> <p>EXPOSE : à la suite des élections Municipales du 14 Mars 1971, il y a lieu d'appeler le Conseil Municipal à déci- sionner sur la désignation des administrateurs des éta- blissements publics communaux et intercommunaux et des membres de diverses commissions municipales (article 35 du Code de l'Administration Communale) qui doivent être élus par lui ou nommés aux se propension.</p> <p>L'article 27 du Code de l'Administration Commu- nale devient alors applicable en ce qui concerne le vote qui doit avoir lieu à ballotage secret.</p> <p>Les commissions dont les secrétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSTRUCTION SOCIALE - CONFÉDÉRATION DU MÉTIERS ET DU PATRIMOINE - CONFÉDÉRATION FÉCENCOIRE - CONFÉDÉRATION DE LA SANTE ET DE LA FAMILLE - CONSULTATION DE L'ADMINISTRATION, TRAVAIL COMMUNIQUE, 1971- - DISCUSSION DE L'ADMINISTRATION, TRAVAIL COMMUNIQUE, 1971- - ESPACES DE REPARTIE - PLANNING, PLANIFICATION, DIVERSES COMMISSIONS, conseil- lages, élus et élus diverses commissions, conseil- lages de méthodes, délégués ou mandats pour le Conseil Plénier. <p>Je demande au Conseil d'en bien vouloir procéder aux désignations.</p> <p style="text-align: right;">***</p>	Le Conseil Municipal	37	En une(s) 33		Fussons	—	M. BLANC	—	H. CASTILLON	—	Mme VERGÈZE	—	Mme GONZALEZ	—	Secrétaire de séance : M. SARACOUSSI	
Le Conseil Municipal	37																
En une(s) 33																	
Fussons	—																
M. BLANC	—																
H. CASTILLON	—																
Mme VERGÈZE	—																
Mme GONZALEZ	—																
Secrétaire de séance : M. SARACOUSSI																	

LE CONSEIL,
Vu l'article 27 du Code de l'Administration
Comunale,
Vu la circulaire préfectorale du 25 Mars 1971
N° C 71-45

Vu les états 1^{er} article E,

En procès-verbal au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,
d'AUBERVILLIERS,

M. Bruno ZOMBIER, Conseiller Municipal, 27 Avenue Gabriel
Hôtel AUBERVILLIERS.

18 MAI 1971,



Nombre de Membres composant	
le Conseil Municipal	37
En缺勤	37
Présent	32

OBJET :

LE 11 MILLIARD CENT SOIXANTE ET ONZE LE DEUX AVANT
N 20 h 45, Le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS convoqué
le 29 Mars 1971 a été réuni à la Mairie + salle du Conseil
sous la présidence de M. André ROUIN, Maire d'AUBERVILLIERS
Conseiller Général.
Présent : MM. SYLVIE BOUTTE, Mme CATHALIAUD, MELLIOT
MOLARD, Mme LE MATE, Mme LACOUR, DEBOTS, DEMASSEY, HERMANN,
KONAMY, MULLAY, REZARD, Mme ROGER, M. PINEAU, REICHEC,
REUMAT, ROUSSET, CHEURIONIER, Mme ROBERT, M. MOURIN,
DEPLAQUET, BAGETTE, BIEZ, CHANDVOIE, DIHARD, FABRE,
FIRE SPERLE, MELZOUKI, TISON, VERRIER, M. SAINTOGE
Conseillers Municipaux.

Élus

Président :
M. CASTILLON
Mme MERCIER

Adjoint

Mme MALLETTE

Mme CHAPALIAUD

Mme BRODER

Secrétaire

Mme HELLER

Secrétaire de Service : M. SAMOUGUEY.

EXPOSE : Il a suite des élections Municipales du 11 MAI 1971
il y a lieu à appeler le Conseil Municipal à délibérer sur
la désignation des administrateurs des établissements pub-
lics communaux et des membres de diverses com-
missions et intercommunales et des membres de diverses
commissions municipales (article 25 du code de l'Administra-
tion Communale) qui doivent être élus par l'un ou nommés
sur sa proposition.

L'article 27 du code de l'Administration

commune devra être appliquée en ce qui concerne le vote

qui doit avoir lieu bulletin secret,

les commissions sont les suivantes :

- COMMISSION DU BUDGET ET DU PERSONNEL

- COMMISSION D'ÉQUIPEMENT

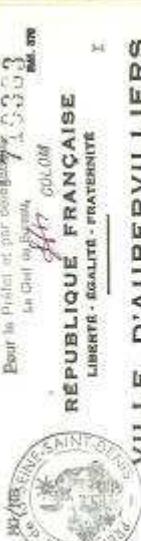
- COMMISSION DE L'AIDE SOCIALE, DE LA SANTE ET DE LA

PATTILLE

- COMMISSION DE L'ENTRETIEN, ENTRETIEN, CHIENNEL, JEUNESSE,
SPORTS ET ESPRANCE
réunies tous les mois en diverses commissions, constitutue-
de membres délégués ou nommés par le Conseil Municipal.

Le décret au Conseil de bien veuille procéder

aux désignations.



Pour le présent et par dérogation à l'article 27
du Code de l'Administration

Signature : *J.-P. GOLDF*

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

X

VILLE D'AUBERVILLIERS

1971

Mairie d'AUBERVILLIERS
CN du 24 avril 1971

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,
vu l'article 27 du code de l'Administration Communale,
vu le circulaire préfectorale du 25 Mars 1971 N° 57-
Vu les statuts du Centre de Loisirs,



DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



1971/

En procédent au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,

D. B. T. B. R. F.

En procédent au vote à bulletin secret,
à l'unanimité, au premier tour de scrutin,

D. B. T. B. R. F.

Sont désignés pour faire partie du Centre de
Loisirs Municipal de l'Espace d'AUBERVILLIERS :
M. André KAPFMAN, Maire : 114 rue du Pont-Blaizet
AUBERVILLIERS
M. Michel REY, Conseiller municipal
19 rue des Cèbes - AUBERVILLIERS
M. René DURAND, Conseiller municipal
125, rue Danielle Casanova - AUBERVILLIERS
Mme Claudette SPITZ, adjoint suppléante
150, rue Henri-Barbusse - AUBERVILLIERS
M. Bruno ZONER, Conseiller municipal
27, allée G. Baot - AUBERVILLIERS

Pour la Province et les autres territoires
Le Chef du Bureau
Gér. COLON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE D'AUBERVILLIERS

2/

Membre du Comité composant

le Conseil Municipal	—
En nombre	37
Préfets	37

OBJET I

LE 1er MARS 1971, le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS convoque le 29 Mars 1971 à ses réunions à la Mairie - Salle du Conseil sous la présidence de M. André KABAM, Maire d'Aubervilliers, Conseiller municipal.
Etaient présents : M. SPITZ, BAUZ, Mme CHIAZZI-LIPOTTO, M. VILLENEUVE, Adjoint - Mme LE MAITRE, Mme LA COUR, DUBOIS, DISPARIS, ECHENNE, JOURDAN, THILLIAC, JEANARD, Mme BRUGIER, Mme PELISSOU, MERCIER, HUAUD, POUSSIÈS, CHEDORNIER, Mme BONNETTO, M. MAURIN, BESPLAQUES, BAHEDO, Mme CHEDAVOINE, JUZANO, PARIS, Mme SPITZ, Mme ZONER, LEBON, HUREL, Mme JEAN, M. SAMAROGNE, Conseillers Municipaux, représentants par :
M. BLAICHE
M. CASTILLON
Mme MERCIER
Mme DONATEZ
Mme JEAUX
Mme ROGER
Mme TERA
Secrétaire de séance : M. SAMAROGNE

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
après avoir examiné l'ordre du jour et fait dont le
rapport au Directeur Général des Services
techniques,
Vu le projet de nouveau programme pour l'entre-
prise GOUVERNEMENT & FILS d'un montant de 40.000 francs,
Vu le devis des travaux à réaliser et arrêté
d'arbre,

Sur avis favorable de la Commission des travaux
Sur avis conforme de la Commission des Finances
Vu le budget communal,
A l'unanimité,

D. B. T. B. R. F.

M. le Maire est autorisé à procéder au mariage de
et à faire établir l'entreprise GOVERNEMENT & FILS dont le
siège est à CLAISET - 94 - 103 rue Pierre Bourgogne
pour l'exécution des travaux à réaliser au cours de
l'année 1971.

Le dépense en effet tant évaluée à la somme
de 40.000 francs imputée sur un crédit annuité au
budget de l'exercice 1971, aux dépenses 1972 et 1976
article 631.
L'entrepreneur est chargé du versement d'un
dispositif d'assurance.

Le Maire,

